

à droite et à gauche de l'ex-église de ce nom. Ce cimetière est ainsi décrit dans un acte de l'an 1734 : Cimetière de l'église Saint-André, joindant vers Meuse à l'allée de la dite église vers les Mineurs, à la maison *Sainte-Barbe*, ci-devant appelée *du jardin*, à celle du Verd Cheval et d'autre à la muraille du Palais ». L'« allée » dont il s'agit aboutissait, en effet, rue des Mineurs (1).

Le cimetière avait cette situation depuis fort avant dans le moyen âge (2). Pour l'agrandir évidemment, on y avait affecté, vers la fin du XIII^e siècle, l'emplacement de la résidence d'un « seigneur Jean d'Outremer ». Les paroissiens eux-mêmes avaient acquis la maison expropriée (3). D'autres boutiques qui s'échelonnaient le long du chœur subirent le même sort à la même époque (4). Le champ de repos était limité des deux côtés de l'église Saint-André par les bâtiments de la place du Marché, et par ceux de l'ancienne impasse au Brâ ou de la Chapelle (5). A raison de la possession paroissiale du lieu de sépulture, la jouissance de vues et de jours des maisons le touchant immédiatement était réglée par la cour des tenants de l'église Saint-André (6). Selon de vieux manuscrits, il y aurait même eu des habitations à l'intérieur de l'enclos du cimetière. Des notables ne craignaient pas de les occuper (7). Le champ de repos a été maintenu là jusqu'à la fin du régime princier. Vers l'année 1840, l'Administration communale contesta, à la fabrique de l'église Saint-Antoine, la propriété de cet ancien lieu d'inhumation, en se fondant sur le décret du 23 prairial an XII (13 mai 1804) qui attribue aux villes la propriété des cimetières. Le tribunal de première instance de Liège s'est prononcé le 8 avril 1843 en faveur de la fabrique et à déclarer la Ville non fondée dans sa prétention, sans qu'aucun appel ait été formulé contre le jugement (8).

André Delchef

RUE — relie la rue de l'Espérance (en deçà du n° 233) à la rue Saint-Nicolas (à côté du n° 420).

L'ouverture de cette voie était projetée depuis l'an 1910, mais l'accord tarda à se faire entre les parties intéressées. Cependant, par une lettre du 30 juin 1913, la Société anonyme des Charbonnages Espérance et Bonne-Fortune consentit à la cession gratuite des terrains nécessaires à la formation du sol. Il s'agissait de percer à travers la propriété de cette société charbonnière une voie de douze mètres de largeur. C'est seulement le 29 janvier 1917 que le Conseil communal put en décider l'établissement. Mais des années se passèrent encore avant la réalisation complète de cette délibération.

Enfin, le 6 novembre 1922, le Conseil communal as-

signa à la nouvelle voie le nom *André Delchef*, pour perpétuer la mémoire d'un concitoyen d'élite. Connu à l'étranger pour l'un de nos meilleurs fabricants d'armes, il fut surtout réputé chez nous comme auteur dramatique wallon. C'est en cette qualité que l'édilité s'est plu à l'honorer quand elle a transmis son nom à l'une des rues de notre ville.

Lors de la renaissance de notre littérature régionale, André Delchef fut des premiers à faire revivre le vieux théâtre liégeois, et des premiers, il est resté par la place que lui ont assurée des pièces telles que *Li Galant del Siervante*, *Les deûs Nèveûs*, *Pauline Closson*, *Pus vi pus sot*, et autres pièces de mérite.

Cet auteur savait créer des caractères et des types, très vivants, développer et dénouer une situation, soutenir un dialogue lestement conduit, l'agrémenter de mots heureux et de détails piquants, sans jamais manquer de bon ton et de tenue. En toute justice, on peut dire de cet écrivain qu'il a rendu de grands services à la Wallonie parce qu'il fut un des principaux leviers du mouvement littéraire d'où est sorti une superbe floraison.

André Delchef est décédé à Liège le 4 juillet 1902. Il était né le 15 mars 1835 (1).

André Dumont

RUE — va de la place des Carmes au boulevard Piercot.

Cette voie n'a point un siècle d'existence (2). Elle a été créée en 1836 à travers la propriété de l'ancien couvent des Croisiers, lors de la construction du pont de la Boverie. L'ouverture de la rue eut pour but de raccorder plus directement Outre-Meuse avec les importants quartiers de Saint-Paul et de Saint-Jean. Elle avait été appelée primitivement *rue du Collège*. Ce nom prêtant à confusion, le Conseil communal, le 6 mars 1863, y substitua celui d'un grand savant liégeois, mort quelques années auparavant, **André Dumont**.

Né le 15 février 1809, André-Hubert Dumont était le fils de J.-B. Dumont, ingénieur, et de Barbe Sarton, fille elle-même du célèbre mécanicien de ce nom. Dirigé par son père, André, bien jeune encore, s'adonna avec un rare succès aux études des exploitations minérales. Il avait seulement dix-huit ans lorsqu'il fut nommé arpenteur et géomètre des mines. L'année suivante, en 1828, il fit valoir ses talents extraordinaires au concours de l'Académie des Sciences de Bruxelles, à propos de la description de la constitution géologique de la province de Liège. Cette question fut résolue par Dumont à l'aide de données totalement ignorées jusqu'alors des géologues. Le 5 mai 1830, l'Académie, à l'unanimité, lui décerna la médaille d'or. Dix ans après, notre concitoyen voyait ses conclusions scientifiques approuvées à Londres, où il remportait le prix Wollaston pour avoir fait le plus progresser la science. Entretemps, Dumont avait gagné le grade de docteur en sciences le 14 janvier 1835. Agé alors de 26 ans, il fut nommé professeur extraordinaire de minéralogie et de géologie à notre uni-

(1) 1411 : Maison al opposite del porte des Frères Meneurs, joind. d'amont a postice del aître Saint-Andrieu, et d'aval à Olivier le manghon, faisant le tournant vers le Marché. (R. de Saint-Martin-en-Ile, f. 31).

(2) 1337 : Eitre Saint-Andrier. (Pauvres en Ile, r. 16, f. 26).

(3) 1337 : Maison ke cilh de Saint-Andrier ont acquis à sangnor Johan d'Outremer, dont ilh ont fait leur aytre (Pauvres en Ile). (Il est déjà fait état de cette maison dans un registre du XIII^e siècle).

(4) PI, Cartul., f. 32 v°.

(5) XV^e siècle : Maison dans la rue condit delle Capelle, sur le Marchiet, joind. al aître de Saint-Andrier, d'aval (Man. du temps).

(6) Par. Saint-André, Cour des tenants, r. 1596-1648, f. 100 et suiv.

(7) 1440 : Maison en l'aître de Saint-Andrier, qui jadis fut Hanet Sureal. (Par. Sainte-Catherine, stock 1440-1480, f. 18).

(8) BA, t. III, p. 523.

(1) V. DEMARTEAU, *Le Flamand, le Wallon*, 1889, p. 241 ; — *Wallonia*, 1902, p. 230.

(2) L'AR d'alignement est du 10 février 1836.

versité, il passa à l'ordinariat en 1841. Reconnaisant ses aptitudes spéciales, le gouvernement, en 1836 et en 1837, l'avait chargé de produire la carte géologique des différentes provinces belges. Œuvre immense et ardue, qui tint vingt ans en haleine notre laborieux concitoyen, mais qui devait aussi transmettre son nom à la postérité ! Non content d'avoir accompli ce travail régional, Dumont dota l'Europe d'une carte dans laquelle il démontrait la corrélation de la constitution géologique des diverses contrées de notre continent. Elle valut à son auteur la grande médaille d'honneur à l'Exposition universelle de Paris en 1855. Le retour de Dumont à Liège y provoqua des manifestations sympathiques. Il reçut du Roi la croix de commandeur de son Ordre ; du Conseil communal, une seconde médaille d'or ; de ses élèves, son buste en marbre ; de ses concitoyens, des acclamations indescriptibles.



André Dumont

Malheureusement, Dumont avait dépensé toutes ses forces au service de la science. Le 28 février 1857, la mort le frappait. Ce fut un rude coup pour la Belgique et pour l'Europe savante (1).

André Dumont avait épousé en 1841 M^{lle} Amélie de Jaer. En mourant, il laissa trois fils : Jean-Baptiste, Jules et André. Ce dernier, digne fils de son père, s'est signalé par des travaux scientifiques importants. A lui revient notamment la découverte de gisements houillers dans le Limbourg belge (2).

Jean-Baptiste, entré dans la compagnie de Jésus, fut d'abord missionnaire aux Indes anglaises, puis fut

chargé par Léopold II d'une mission géographique au Congo belge, mais il y mourut à peine débarqué.

Un mois après le décès de son père, une commission se chargea de recueillir des souscriptions pour élever une statue au célèbre géologue. En peu de temps 25.000 francs furent réunis ; la statue fut fondue à Paris, chez V. Thibault. Elle est l'œuvre d'Eugène Simonis. Le monument a été inauguré par le roi Léopold II, le 17 juillet 1866, place du Vingt Août.

Les précieux manuscrits de Dumont, utilisés ultérieurement pour des publications officielles, ainsi que les cartes et les collections minéralogiques, ont été acquis par l'Etat au prix de 25.000 fr. plus une rente viagère de 2.000 fr. à M^{me} Dumont de Jaer. Les manuscrits ont été déposés à la bibliothèque de notre université (1).

La rue André Dumont, vu sa naissance peu reculée, ne renferme aucune demeure qui exige une mention spéciale par son ancienneté ou au point de vue historique. Signalons néanmoins la vaste construction située au coin de la rue André Dumont et du boulevard Piercot. C'était il y a quelque soixante-dix ans l'hôtel de Bellevue, bien fréquenté par les étrangers de distinction. La duchesse d'Orléans et ses fils, notamment le comte de Paris, y sont descendus vers ce temps lors de leur passage à Liège.

Cet hôtel est devenu depuis 1912 le local du bureau administratif des Hospices civils. Tout à côté est le Crédit populaire liégeois, fondé au Passage Lemonnier le 15 septembre 1892 (2).

Anes

PASAY DES — Qu'on le regrette ou non, force est d'avouer que les *rues des Anes* étaient autrefois très nombreuses à Liège. Dans tel quartier, elles formèrent, pendant des siècles, à peu près les seules voies de communication ouvertes à nos pères. Ajoutons que ces dénominations avaient parfaitement leur raison d'être.

Pour les Liégeois peu initiés aux conditions d'existence de leurs ancêtres, il semblera peut-être étrange que tant de chemins aient vu accoler le mot *ânes* à leur appellation. C'est qu'anciennement les *ânes* — sans jeu de mots, — étaient, à Liège, moins rares que de nos jours. Alors que la circulation n'avait pas acquis l'activité fébrile de notre époque, on ne sentait pas la nécessité d'ouvrir autant de larges artères qu'actuellement. Dans les voies étroites et tortueuses du passé, on pouvait avancer plus difficilement avec un cheval qu'avec un âne. Maître Aliboron suffisait amplement d'ailleurs aux besoins commerciaux du temps. Ensuite, il convenait à merveille pour gravir des pentes très raides. A un autre point de vue, le petit négociant et le modeste industriel, en comparant le prix d'achat et d'entretien du cheval avec celui de l'âne, portaient naturellement leurs préférences sur l'animal aux longues oreilles. Bref, l'âne fut, durant des centaines d'années, la monture de la classe moyenne du monde des affaires.

Entre tous les sentiers dits *des Anes*, et dont on a

(1) Son oraison funèbre fut prononcée en l'église Saint-Denis, paroisse du défunt, par Mgr de Montpellier, évêque de Liège.

(2) André Dumont fils, né à Liège en 1847, devint professeur d'exploitation des mines à l'université de Louvain. Il est mort à Ixelles, chez son gendre, M. Goffart, le 2 novembre 1920. Sa biographie a été publiée en 1922, par un groupe d'amis et d'admirateurs de ses rares talents.

(1) Maintes notices biographiques ont été publiées sur ce personnage, entre autres par Jos. Fayn, puis par Dewalque : *Biographie nationale*, t. VI, p. 283. — V. aussi *Honneurs funèbres rendus à M. André-Hubert Dumont*, Liège 1857.

(2) *Moniteur belge* du 2 octobre 1892.

gardé le souvenir, le *pasay* d'Outre-Meuse compte parmi les plus anciens, puisqu'il a à son actif une durée de sept à huit siècles. L'ouverture de cet étroit chemin restait visible, il y a quelque vingt ans juste en face du moulin Waroux, quai Orban, à une vingtaine de mètres de la rue Natalis. Le *pasay* traversait les terrains sur lesquels a été établie, au XIX^e siècle, l'usine Libert et C^{ie}, rue Grétry, et continuait par l'impasse dite Renard, pour arriver rue Basse-Wez. Son débouché était à quelques mètres au delà du passage à niveau du chemin de fer.

Sur l'ancienne île aux Ecorces qui faisait face au quai Orban, entre la rue Latour et la rue Natalis, il y avait à cette époque lointaine, un moulin qui approvisionnait de farine toute la localité d'Amercéeur et qui travaillait également pour les brasseries d'Amercéeur, de Longdoz, de Péville et de Robermont (1). Le chemin qui, à sa création, a dû principalement servir de communication entre le couvent de Cornillon et le moulin, était une *piésente*. « Quand on va au moulin, on y va sur un âne », porte un vieux crâmignon. C'était vrai surtout au temps de nos devanciers. Le sentier en question était aménagé de façon à permettre le passage des ânes faisant le service du moulin, d'où sont venues les expressions *pasay des Anes*, et *moulin aux Anes* (2).

La suppression de la vieille et étroite artère date de 1862. Elle avait subi précédemment de notables modifications, par suite des travaux effectués pour l'appropriation du quartier de la gare de Longdoz.

Anes

RUE DES — Le *pasay des Anes*, dont nous venons de parler, était placé entre deux autres chemins semblables qu'on appelait *ruelles des Anes*. Le plus éloigné partait du Pré-Binet, longeait, entre un vaste champ de houblonniers, le tracé des rues actuelles du Pré-Binet et de la Limite qui l'ont remplacé. Il fixait, comme ces deux rues le font, la séparation de Liège d'avec le territoire de Grivegnée.

L'autre *ruelle des Anes* avait son point de départ précisément en face de l'ex-pont du moulin aux Ecorces. Après avoir parcouru l'emplacement de l'ancienne propriété Pétry, la ruelle suivait, à quelques zigzags et à la largeur près, l'alignement d'une partie de la rue Natalis et de toute la rue Laïresse. Elle conduisait, à son tour, rue Basse-Wez, alors la seule voie carrossable qui desservait le quartier de Longdoz. Cette ruelle des Anes, avant sa transformation moderne, s'est appelée rue aux Chênes, puis rue des Chevaux.

La rue de Fétille primitive était aussi affligée de la désignation *rue des Anes* pour des motifs analogues à ceux que nous venons d'énoncer. Elle avait également une origine fort reculée. Un record de l'an 1422, qui a trait aux chemins de la *hauteur* de Boverie, de Fétille et de Froidmont, signale déjà cette voie comme ancienne. Suivant ce document, elle devait présenter assez de largeur pour laisser passer un âne chargé de douze setiers de brâ et ayant son conducteur à côté. Cette rue des

Anes, après avoir contourné l'église Saint-Vincent, se dirigeait vers les quelques habitations de Kinkempois où se trouvait la maison de campagne de l'abbaye Saint-Laurent (1).

A vrai dire, cette voie n'était que le prolongement de l'autre ruelle des Anes, du côté opposé de l'Ourthe, vis-à-vis du moulin aux Ecorces. C'est de ce moulin aussi qu'elle partait. Elle parcourait d'abord l'île aux Ecorces, et continuait, toujours sous le nom ruelle des Anes, après le passage d'eau au biez du moulin Dispa, par la voie qui existait à la fin du XIX^e siècle encore, le long de l'établissement de la Folle Pensée, à côté de l'usine Englebert, à l'entrée de la rue des Vennes.

Comme nous l'avons dit, l'étroite voie, à son tour, a été presque totalement changée. Plusieurs tronçons ont disparu. La partie allant de la rue des Vennes au quai Saint-Vincent avait seule en dernier lieu conservé le nom rue des Anes. Les habitants étaient peu flattés d'avouer qu'ils demeuraient dans une rue ainsi dénommée, d'autant que la cause de l'appellation avait disparu depuis longtemps. Le Conseil communal finit en 1853 par céder à un désir bien naturel des intéressés en substituant *rue de Fétille* à rue des Anes.

Voici encore une *rue des Anes*. Celle-ci, sur la rive gauche de la Meuse, servait de même que les précédentes à la circulation des ânes. Peut-être a-t-elle été créée dès le premier âge du monastère Saint-Laurent (2). En tout cas, elle desservait cette abbaye dès le principe. Les ânes, qui, en l'occurrence, ont laissé leur nom à la rue parcouraient celle-ci pour transporter au couvent les redevances en nature auxquelles ce couvent avait droit sur certaines marchandises passant sous le Pont-d'Avroy. La voie fut dite *rue des Anes* jusque vers le milieu du XIX^e siècle. C'était un sentier étroit et pierreux, à pente très accentuée, fort difficile à faire gravir par les petits véhicules qui seuls pouvaient avoir accès dans ce chemin raboteux. Aujourd'hui considérablement élargie et améliorée, elle est devenue rue Grandgagnage et rue Molnulphe (3).

Le peuple a également dénommé *ruelle des Anes*, un étroit et abrupt sentier allant de la rue Mabiet à la rue Naniot, au delà de Molinvaux.

Anes

PONT DES. — Ainsi appelait-on parfois, au XVIII^e siècle, le pont Thomas qui conduisait de la rue de la Wache au Marché Neuf (3). Il est parlé en détail de ce pont à la rubrique *pont Thomas*.

Ange

IMPASSE DE L' — s'ouvre rue Hors-Château entre les n^{os} 43 et 45.

La maison formant l'*arvau* de cette impasse (n^o 45) possède pour enseigne, un ange sculpté dans la pierre,

(1) 1380 : Ruwalle des Aynes (à Longdoz) (Par. Saint-Nicolas O.-M., t. 1, f. 14).

(2) 1522 : A Longdoz, joint. vers le *voie condist de mollin az Aisnes* (Hosp. Saint-Abrah., r. 2 des tenants, f. 120).

(1) 1422 : Maison, jardin, etc. à Froymont, joint. desous jusques alle ruwalle des Aynes. (EL, t. 3, f. 9).

(2) Un record du 2 juillet 1402 donne comme ayant existé de temps immémorial la *ruelle des Aisnes de Saint-Lorent*. (CF, recueil de documents de 1231 à 1726, f. 126).

(3) Pont des Asnes. (LAMET, Année liégeoise, p. 229, BUL.)

recouvert aujourd'hui de couleur. Telle est la raison d'être de la dénomination de l'impasse qui date de plusieurs centaines d'années. Elle a été connue aussi sous le nom *rue des Stordeurs* ou *du Stordeur* et faisait partie de la paroisse Saint-Thomas.

La maison de l'Ange était possédée il y a deux siècles et demi par Barthélemy Bonhomme. Ordre lui fut intimé, en 1675, par le commandant français de la Citadelle, d'avoir à quitter Liège dans les vingt-quatre heures pour s'être montré hostile à la France.

A l'extrémité de cette impasse et de celle de la Couronne à gauche, une porte donnait jadis communication sur le thier des Vignes. Elle a été fermée au public à partir du 1^{er} avril 1918.

Anges

RUE DES — commence rue Louvrex, finit rue Nysten.

Selon le docteur Bovy, au déclin du moyen âge, les jours de fête en été, un grand nombre de jeunes Liégeois et de jeunes Liégeoises, parés de leurs plus beaux atours, se dirigeaient sous la surveillance de leurs parents, vers le quartier d'Avroy jusqu'à une faible distance de l'église Sainte-Véronique. Proche de celle-ci, se dressait un antique manoir surmonté de trois *gloriettes* (tourelles) et placé au milieu d'un gracieux étang. Un pont-levis permettait l'accès de la belle construction. De grasses prairies, très fournies d'arbres, environnaient la pièce d'eau. C'est cet immeuble champêtre connu sous le nom *Melckhause*, dit Bovy, qui était le rendez-vous de la jeunesse de Liège, laquelle y allait consommer du lait avec des *mastelles* (1).

Le même écrivain ajoute que, vers l'année 1557, « cette propriété fut acquise pour y établir des métiers propres à la fabrication des étoffes de laine, afin de soulager, par un travail salarié, les malheureux que la misère du temps avait laissés sans pain et sans ouvrage » (2).

Bovy a ici donné trop libre carrière à son imagination. Rien, dans nos longues investigations, n'est venu confirmer ce qu'il avance. Au contraire, tout va à l'encontre de ses assertions. Nous ne l'ignorons pas, maint manuscrit des trois derniers siècles, même un chroniqueur du XVII^e de la communauté de Notre-Dames-des-Anges attestent que la maison était appelée *Melckhause*. D'après ce dernier, celle-ci « fut fondée (environ l'an 1556) au temps d'une grande famine pour avoir occasion de donner à gagner aux pauvres »; il convient que « c'était une maison de plaisance ».

C'est évidemment sur cette donnée succincte, mal interprétée, que Bovy aura brodé son histoire. Le nom « *Melckhause* », qui se rapproche du mot « laiterie » en langage teutonique, lui aura fait supposer qu'il y avait là un restaurant, une maison où les Liégeois allaient consommer du lait. Il l'a cru d'autant plus facilement que le P. Barthélemy d'Astroy nomme cette propriété une « maison de plaisance ». Or, l'écrivain du XVII^e siècle entendait parler d'une résidence « de plaisance » particulière et non publique. Elle « était », dit-il, « environnée de murs. La porte de ce beau édifice

était en Jonckeur ; un *vivier* (étang) environnait la maison ; le pont-levis venait comme au milieu de la cour ou scaillie (1). »

Ce n'est pas ainsi qu'étaient conçus les locaux des débits champêtres de boissons et des restaurants populaires, encore moins les ateliers où l'on fabriquait le drap.

Aussi bien le « bel édifice » de Jonckeu fut-il constamment occupé par de riches tréfonciers de Saint-Lambert ou par d'autres opulents personnages que nos sources font connaître. En la première moitié du XV^e siècle, il était habité par le noble Jean de Laveur (2). Au siècle suivant, à l'époque même où, d'après Bovy, l'immeuble aurait été transformé en ateliers, le manoir dit alors *delle Xhurre* servait de résidence à Thomas delle Xhure lequel en prit le nom, puis à la veuve qui transmit la terre à son fils Thomas, le 9 septembre 1541 (3). Ayant passé ensuite aux mains de Mathieu delle Saul, la demeure arriva en la possession du chevalier Arnold de Bocholt, reçu tréfoncier en 1539, devenu ultérieurement grand prévôt. Il conserva la maison jusqu'à sa mort survenue le 25 janvier 1568. Un différend surgit après son trépas au sujet du bien foncier entre les exécuteurs testamentaires et la veuve de Loverval (4). La maison de campagne devint le partage d'un autre grand prévôt, Winand-Franç. de Wyngaerde, reçu chanoine de Saint-Lambert l'an 1579. Ce prélat, qui agrandit la maison et l'embellit encore, en fit cession le 21 juillet 1608, à Ernest de Bavière, moyennant une somme de 9,500 fl. de Brabant, une rente annuelle de quatre muids d'épeautre et un chapon. Quelques jours plus tard, le 16 août, le prince l'octroyait généreusement à « Mademoiselle Maximiliane de Bavière, fille de Mademoiselle Madeleine de Possinghers (5) ». Maximiliane de Bavière eut pour mari François de Billehé, baron de Vierset, qui, le 28 mai 1622, au nom de sa femme, vendit la propriété à Gilles de Glen, chanoine de Saint-Lambert et prévôt de Sainte-Croix. Il n'y a donc, dans cette succession de possesseurs rien qui annonce un tenancier d'établissement public.

Au surplus, le nom *Melckhause*, qui apparaît dans les titres du XVII^e siècle, parfois dans ceux du XVI^e, semble être une altération du terme primitif. Dans tous les documents antérieurs où est citée la maison, elle est dite *Mechauwe*, *Mexhauve* (6) ou *Mexhawe* (7). Une désignation de ce genre figure dans les actes du XIV^e siècle (8).

Qu'on ne demande pas la raison d'être de cette expression. Il serait malaisé de répondre catégoriquement. *Mexhawe* est un nom de localité extrêmement ancien. On le traduit *Mesch* en français. Il servait de vocable

(1) Chronique du P. Barthélemy d'Astroy AE. — PARIS, Notices, t. VIII.

(2) CESL, t. V, n° 2497.

(3) *Couv. des Anges*, Stock 1621-1698, p. 107.

(4) BORMANS, *Conclusions capit. de Saint-Lambert*, pp. 159 et 167.

(5) *Couv. des Anges*, Stock 1621-1698, pp. 668-670.

(6) *Cathédrale* : DO, r. 116, f. 199 et autres.

(7) 1560 : Hiretaige condist de *Mexhawe*, présentement à Mgr Arnult a Bockhoul, prévost du chapitre de Saint-Lambert. (*Couv d'Avroy* : Saisines, r. 59, f. 141). — 1506 : Cour de *Mexhawe*, emprès Sainte-Véronne. (EL, r. 64, f. 290).

(8) Début du XV^e siècle : Tenure quondist le court de *Mexhawe*, gisant à Avroit, venant à front à *Joncourt* (« Jonkeu » maintenant rue Louvrex). (*Chartreux*, r. 1, f. 75). — 1437 : Maison et tenure de *Mexhawe*. (EL, r. 8, fine, id.).

(1) Espèce de biscuits durs et d'ordinaire sucrés.

(2) *Liège et Banlieue*.

de famille à Liège il y près de six siècles ⁽¹⁾. *Mexhawe*, qui était le terme employé en wallon, vient aussi des langues germaniques ⁽²⁾. Dans sa forme première, ce mot signifiait « prairie marécageuse ». N'était-ce pas dans le moyen âge la condition du sol en cette partie d'Avroy, et celle-ci n'avait-elle pas été ainsi qualifiée tout d'abord? La maison aura ultérieurement pris le nom local. En tout cas, elle n'était pas seule appelée de la sorte. Au XV^e siècle encore, *Mexhawe* s'appliquait à tout le terrain environnant ⁽³⁾.

Quoi qu'il en soit, sur les fenêtres du manoir, lorsqu'il fut dévoué à Gilles de Glen, était inscrite cette sentence: *Fiat voluntas tua*. Le bien même est ainsi déterminé dans les pièces du temps: « Maison, jardin de Melckhausen, seante emprès Sainte Verone, joindant vers Mœuse au Jonckeu, et d'autre costeit au cemitière delle église de la dite Sainte Verone et à tous les autres héritages et chemins ».

Tel est le petit domaine qui allait devenir le siège du **couvent de Notre-Dame-des-Anges**, lequel a provoqué l'appellation de la voie, objet de cette étude. L'an 1618, sous l'inspiration de Sébastien Hustin, curé de la paroisse Saint-Michel ⁽⁴⁾, quelques pieuses jeunes filles s'assemblèrent en une maison de cette paroisse, rue Basse-Sauvenière, dans le but de former une nouvelle communauté religieuse. A leur tête se trouvait Mademoiselle Anne Xheneumont, ainsi qu'une demoiselle de Thier, « qui devait avoir été possédée », dit le P. Barthélemy d'Astroy. L'association fut placée sous le vocable de *Notre-Dame-des-Anges*, bien qu'elle adoptât la règle des chanoinesses de saint Augustin ⁽⁵⁾.

Sur une supplique adressée par Sébastien Hustin, le 3 mars 1620, au grand vicaire, en vue de l'érection régulière de la congrégation, avis favorable fut émis le 11. L'approbation définitive fut octroyée le 18 mai par Pierre Stévert, vicaire général. Elle a été renouvelée le 31 janvier 1622 par Guillaume d'Elderen, official, en qualité de « conservateur et exécuteur légitimement député par le nonce apostolique ». Cette approbation se fondait notamment sur ce que les nouvelles religieuses avaient suffisamment de ressources pour assurer leur existence. Le nonce voulait cependant que toutes indifféremment se livrassent à des travaux manuels, mais les dépenses ne devaient pas dépasser 50 fl. Brabant annuellement par tête. La communauté qui pouvait disposer d'un cimetière particulier, était soumise à l'ordinaire diocésain ⁽⁶⁾.

Sébastien Hustin se posa en véritable fondateur de la communauté, à laquelle il légua tous ses biens. Pour l'installer, il lui donna en Basse-Sauvenière, proche de

son habitation, une maison, d'un nommé Loen, située à gauche vis-à-vis de celle du procureur Jean Méan.

C'était évidemment là une installation provisoire. Le 18 novembre 1623, la mère prieure, Anne Xheneumont, acquit du prévôt Gilles de Glen, le manoir de Melckhausen, moyennant le paiement d'une somme de 5,520 fl. Brabant et d'une rente annuelle de 360 fl. Brabant ⁽¹⁾. Il fallait y ériger une église. La bénédiction de la première pierre se fit le 22 avril 1624 par l'évêque suffragant Etienne Strecheus. Les dissensions et les troubles civils de l'époque ne permirent pas d'activer les travaux de construction. La consécration du sanctuaire ne put être effectuée que le 24 septembre 1645, par un autre suffragant, Richard-Paul Stravius ⁽²⁾.

Sébastien Hustin était mort en 1642. Sa tombe en marbre noir gisait dans le chœur. L'autel majeur était orné d'une des plus belles productions de Bertholet Flémalle: *La Visitation de la Sainte-Vierge*.

« L'église », dit Saumery, est propre et riante. Une galerie qui règne tout autour conduit à une tribune qui sert de chœur à ces religieuses. La voûte est soutenue par une colonnade de beau marbre ⁽³⁾. »

Quant au couvent, il s'agrandit par l'adjonction de terres dites *Trokeas*.

Au cours des ans, il avait rencontré nombre de bien-faiteurs. Une demoiselle Barbe d'Heur lui légua une somme assez forte pour fonder une messe septimanale, l'an 1637. Des rentes furent également laissées à la communauté le 26 août 1654 par Gertrude Bonhomme, fille de Nicolas Bonhomme et de Marie de Hodeige. Elle aussi reçut la sépulture en la chapelle ⁽⁴⁾.

Pour dot d'entrée en qualité de novice de sa fille Marie-Catherine, Jean Valdor, l'agent du prince Maximilien-Henri de Bavière, près la Cour de France, accorda au couvent, le 18 octobre 1674, une rente annuelle de 200 fl., affectée sur son « office de surintendant et de maître des messageries de Liège à Paris ».

Les barons et chanoines Gilles-Franç., Jean-Ernest et Erasme de Surlet-Chokier comptèrent aussi au nombre des généreux protecteurs de la communauté ⁽⁵⁾.

Celle-ci, comme tant d'autres ne survécut pas aux événements de la Révolution française. Le 16 janvier 1796, des commissaires procédèrent à l'inventaire de l'argenterie et des effets servant au culte; mais ils ne découvrirent rien de grande valeur, sauf six reliquaires qu'ils ne détaillent pas. A la demande leur faite si elles n'avaient pas envoyé des objets précieux en pays étranger, les religieuses répondirent qu'« étant dans le besoin et n'ayant presque rien pour vivre, elles ont été obligées de vendre leur argenterie d'église et autres effets de couvent ».

Bientôt, le mobilier fut livré aux enchères. Le 1^{re} vente an V (19 février 1797), l'immeuble subissait le même sort. Il comprenait, d'après les procès-verbaux de vente: « bâtiments, église, cours, jardins et prairie, d'une contenance totale de 2 bonniers 13 verges grandes et 18 petites ». Portant le n^o 681, possédant sept puits et 700

(1) 1337: Ozilhe de *Mexhawe* (près de la place du Marché) (PI). — XV^e siècle: H. delle Xhure, dit *Mexhawe*. (Conv. et Testam., r. 44, f. 239).

(2) GRANDGAGNAGE, *Mémoire sur les anciens noms de lieux dans la Belgique orientale*, pp. 63 et 145.

(3) 1437: Manant à *Mexhawe* à Avroy. (EL, r. 8 fine.)

(4) Pour biographie V. DARIS, *Notices*, t. VIII, p. 58.

(5) Une *Chronique du Couvent des Augustins, dit de N.-D.-des-Anges* a été écrite par le P. Barthélemy d'Astroy (Récollet) principalement; elle a été reproduite en bonne partie par DARIS, *Notices*, t. VIII, pp. 52-108. — D'autres notices manuscrites du même couvent reposent aux Archives de l'Etat à Liège.

Enfin, la famille de Clercx d'Aigremont possède un petit manuscrit intitulé *Les statuts des chanoinesses régulières de la congrégation de N.-D.-des-Anges approuvés par le chap. général de Windersem et confirmés par une bulle du pape Martin V du nom*. Il renferme une gravure faite par Jean Valdor et dédiée à la communauté de « la paroisse de Saint-Michel à Liège ».

(6) *Couv. des Angés*, pp. 92 et s., 370 à 374.

(1) *Couv. des Angés*, p. 121.

(2) *Ibid.*, pp. 125 et 135.

(3) *DPL*, t. I, p. 230.

(4) *Ibid.*, pp. 352 et 446.

(5) *Ibid.*, p. 646.

arbres fruitiers, il joignait le cimetière de Sainte-Véronique, la propriété du citoyen Dossin, la *ruelle des Chevaux* (maintenant rue Renkin) jusqu'en Jonckeu. L'ensemble, clôturé par des murs d'une longueur totale de 664 aunes, fut acheté au prix modique de 13,625 livres, par J.-B. Chession, « fondé de procuration des citoyennes Pétronille Charlotte Libert et Marie-Elisabeth Brokart, ex-religieuses des Anges »⁽¹⁾. Il a de nouveau été vendu, en 1828, par les enfants d'André Dumont, marbrier⁽²⁾.

La dénomination de la communauté religieuse a été transmise à la rue des Anges, à l'époque de sa création vers 1841⁽³⁾. Alors les locaux du couvent furent démolis pour faire place à la belle rangée d'habitations qui s'échelonnent le long de cette voie. Dans le principe, vu la pénurie de l'argent à cette époque, la plupart de ces maisons se vendirent en rentes annuelles. Ce système resta en vigueur pour quelques-unes d'entre elles jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

La maison n° 19, possédée par Alfred Micha, était la propriété du baron Jérôme-Joseph de Favereau, père du baron de Favereau, président du Sénat. L'immeuble a été vendu le 3 octobre 1860 à la famille Micha-Beer. A cette date, une partie du bien foncier du couvent des Anges restait aux mains de membres de la famille Dumont.

C'est en l'habitation n° 25 que Sainte-Beuve résida en 1848-1849 pendant son professorat à l'Université de Liège⁽⁴⁾. Un groupe de ses anciens admirateurs fit apposer le 18 décembre 1904, lors du centenaire du renommé littérateur, une plaque commémorative en bronze. La manifestation à laquelle l'inauguration de ce Mémorial a donné lieu, est relatée dans le *Livre d'Or de Sainte-Beuve*, publié à Paris en 1904. Mais en 1914, cette plaque fut enlevée subrepticement. Un comité vient d'être formé dans le but de la rétablir.

Anglais

✓ RUE DES — commence rue Fond-Saint-Servais débouche place Hocheporte.

Cette dénomination est d'une concision excessive. Elle a remplacé le nom *rue des Jésuites anglais*, conservé jusqu'au 6 mars 1863 ; il faisait connaître clairement l'établissement auquel il se rapporte.

L'institution remontait à plus de trois siècles. A cette époque, le catholicisme étant proscrit par le Gouvernement britannique, beaucoup de parents anglais, en l'absence d'enseignement répondant à leurs principes de foi, s'efforcèrent de créer à l'étranger des établissements d'instruction *ad hoc*. Ils furent secondés en l'occurrence par les Jésuites de la Grande-Bretagne qui s'installèrent d'abord à Louvain. De là ils vinrent à Liège en 1613.

La rue des Anglais, d'une étroitesse extrême alors, était désignée en *Roya* et, même en *Royal*. A l'extré-

mité droite, au delà de la communauté des Capucins et du jardin du couvent de Sainte-Claire, le long du rempart de la montagne Sainte-Walburge, se trouvaient de spacieux terrains. L'endroit était appelé en *Fanen-champs*.

C'est là que des **Jésuites anglais** acquirent en 1613 même, dix arpents de terre avec la maison dite du *Cheval bardé*, à prix élevé, paraît-il. Le père Jean-Gérard Thompson eut la mission de fonder et de diriger l'œuvre scolaire. Des religieux s'y établirent l'année suivante, mais il leur fallut surmonter bien des difficultés, même avec la Ville. Les bâtisses projetées étaient, disait-on, trop rapprochées des remparts. Par là « on pourrait introduire en tout temps les anciens ennemis de la maison de Bourgogne⁽¹⁾ », ou « tirer sable, pierres, et autres matériaux au détriment de la solidité des murs défensifs ». En même temps, les Capucins, soutenus par la Cité, réclamaient un droit de passage vers les fortifications, droit que les nouveaux venus paraissaient vouloir confisquer à leur profit⁽²⁾. Bref, en 1634, les chefs communaux en étaient encore à faire défense aux Jésuites anglais de continuer la construction d'un bâtiment adjacent à la propriété des Capucins jusqu'à la solution du litige par voie judiciaire.

Les Jésuites furent puissamment secondés par l'or de membres de la haute noblesse d'Angleterre⁽³⁾. Georges Talbot notamment et d'autres catholiques de ce pays voulurent faire face aux dépenses d'installation. Enfin, en 1626, Maximilien 1^{er}, électeur de Bavière et Elisabeth de Lorraine, sa première épouse, assurèrent à ce collège le revenu à 5 % d'un capital de 240,000 fl. du Rhin⁽⁴⁾. A la suite de cette importante donation, l'établissement reçut le nom *Collège anglo-bavarois*. Cette rente ne tarda pas à être réduite à 10,000 fl.; elle était hypothéquée sur la principauté de Mindelheim en Souabe. Quant au paiement, il s'opéra régulièrement jusqu'à la suppression du collège⁽⁵⁾. A la fondation de celui-ci, il avait été stipulé que, si le catholicisme devenait triomphant en Angleterre, la maison d'instruction serait transférée en ce pays⁽⁶⁾.

Malgré les entraves apportées à l'érection de l'établissement, le 3 mai 1617, l'église dressée à l'est du corps principal du couvent, avait été bénie, et le troisième jour des Rogations, on la consacra. Quant au collège, il fut aussi promptement ouvert. Il abritait sept jésuites anglais et une trentaine de novices⁽⁷⁾.

Les religieux donnaient des cours complets d'humanité. Ils enseignaient même la philosophie et la théologie, mais aux membres de leur Ordre seulement, ainsi qu'aux sujets anglais. L'an 1635, comme ils avaient admis quelques jeunes gens de Liège et du pays, à leur cours de philosophie, l'Université de Louvain formula des réclamations réitérées. Le différend dura des années⁽⁸⁾.

(1) *Lettres du chevalier Dudley Carleton (1616)*. — BIAL, t. XXVII, p. 7.

(2) Le 8 juillet 1615, des agents de la Cité durent même rompre les serrures par lesquelles les Jésuites empêchaient le passage. Un accord n'intervint à ce sujet que le 15 mars 1622. (V. *rue des Capucins*.)

(3) BOUILLE, t. III, p. 132.

(4) MSDO, p. 275.

(5) BARRUEL, *Mémoire pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, t. IV, p. 82.

(6) TS, p. 183.

(7) *Lettres du chevalier Dudley Carleton (1616)*, p. 7. — HENRICI MORI, *Historia provinciae anglie Societatis Jesus*, pp. 411-412.

(8) DARIS, *Notices*, t. IV, 2^e partie, p. 104. — *Ibid.*, t. XIV, p. 133. — *Hist. (XVII^e s.)*, t. I, p. 338.

(1) Pour l'histoire détaillée de ce couvent, on trouvera d'amples renseignements dans les mémoires et comptes divers de ce couvent, s'étendant des années 1659 à 1791, légués par Aug. Hock à la Ville en 1901. — V. aussi les autres archives citées dans notre étude.

(2) Le Mathieu Laensbergh, 5 mars 1828.

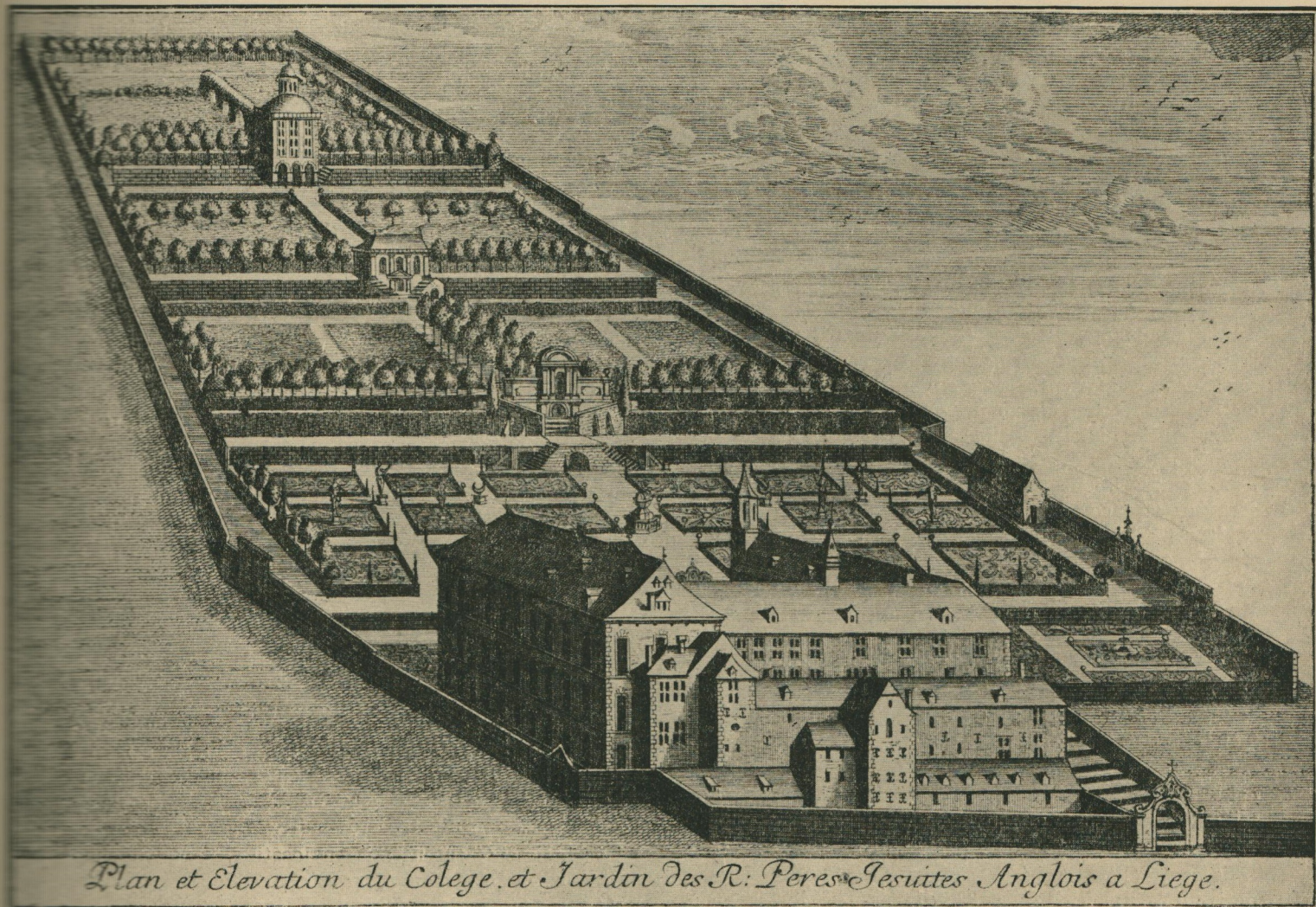
(3) Les plans d'alignement de la rue datent des 8 novembre 1841 et 8 juillet 1844.

(4) En 1848, Sainte-Beuve a accepté de faire à Liège, un cours sur Chateaubriand qui devint le livre intitulé : *Chateaubriand et son groupe sous l'Empire*. [HANOTAUX, *Hist. de la Nation française, (Histoire de Lettres)*, t. XIII, p. 543].

Des embarras d'un autre genre avaient été ménagés aux Jésuites anglais. Ce fut le cas pendant l'émeute qui suivit le meurtre du bourgmestre La Ruelle en avril 1637. Après que la populace eut usé de violence sur le couvent des Jésuites wallons, elle se porta en masse sur celui des Jésuites anglais. Mais l'attitude ferme, résolue et bienveillante à la fois de ceux-ci, ébranlèrent les plus forcenés des perturbateurs, rapporte un des Pères, témoin oculaire ⁽¹⁾.

L'établissement des Jésuites anglais jouissait d'une sérieuse renommée. Le roi Charles II ne dédaigna pas

première, où se développaient des parcs variés, était reliée au local d'études à l'aide de deux ponts situés aux deux ailes du local, à la hauteur du premier étage. On s'y rendait aussi par un double escalier établi en face de la porte centrale. Au milieu de la terrasse, se dressait une machine flanquée de deux cadrans solaires, imaginés par François Linus, un des anciens professeurs de mathématiques du collège. Ces horloges indiquaient l'heure, soit par la lumière directe, soit par la lumière réfléchie, soit par l'eau sortant d'une fontaine encore existante. Au moyen de cette machine, écrivait en 1685,



d'aller le visiter lors de son passage à Liège en 1654, comme firent la même année, les commissaires des États généraux ⁽²⁾. Les Jésuites qui y donnaient l'enseignement avaient une grande réputation de science. De plus, la situation topographique était très avantageuse. A côté des bâtiments, intelligemment ordonnés, les jardins s'élevaient vers Pierreuse, en quatre terrasses ⁽³⁾. La

l'auteur du *Florus anglo-bavaricus*, « un aveugle peut connaître l'heure, non par la vue, mais par le toucher ».

Le fait est que les religieux anglais excellaient dans les mathématiques et dans l'astronomie, et que leur bibliothèque était fournie sous ce rapport ⁽¹⁾. Une espèce de dôme, surmontant un belvédère placé sur la terrasse la plus élevée, formait leur observatoire ⁽²⁾ d'où ils jouissaient d'un vaste horizon. Vers la rue des Anglais,

⁽¹⁾ *Récit du P. Courtney*, BIAL, t. XII, p. 406.

⁽²⁾ CC, r. 1654-1655

⁽³⁾ Une vue de R. Leloup, dans les DPL représente d'une façon parfaite ce vaste établissement d'instruction avec jardins et accessoires. Nous la reproduisons. — Le *Stock des Capucins* donne le plan de la propriété.

⁽¹⁾ DPL, t. I, p. 221.

⁽²⁾ Il ne fut démolé qu'en 1856.

à gauche du large escalier ouvrant accès au collège, se dressaient les bâtiments de la brasserie.

Bien que, au milieu du XVII^e siècle, la communauté fût loin d'être dans une situation prospère ⁽¹⁾, le collège continuait à répandre l'instruction avec succès quand, en 1773, arriva la bulle du pape Clément XIV qui abolissait l'Ordre des Jésuites. Le chancelier et le grand écolâtre publièrent le 9 septembre la bulle de suppression. Ils prirent ensuite possession des biens des Jésuites et mirent les scellés sur les objets précieux, sur les archives, la bibliothèque, etc. ⁽²⁾. Ils défendirent aux religieux de sortir en costume de leur Ordre et les obligèrent à fermer leur église au public. Les religieux étaient à ce moment au nombre de 37 pères et 10 frères.

Cependant, le prince-évêque Velbruck, concevait l'extrême utilité de maintenir le collège. En outre, il estimait les Pères pour la pureté de leur doctrine, il s'entendit avec eux et les autorisa à continuer leur enseignement en prenant un costume de prêtres séculiers ⁽³⁾. De ce moment, toutefois, l'institution ne s'appela plus ni *anglo-bavaricus*, ni *collège des Jésuites anglais* ; elle devint **Académie anglaise** ⁽⁴⁾. M. N. Jolivet, secrétaire du ministre plénipotentiaire de France à Liège, le loue dans sa *Description du pays de Liège* en 1783 : « Ce prince-ci (Velbruck) a fait réparer les bâtiments qui sont maintenant des beaux édifices de Liège, y a fait refleurir les sciences en décernant des prix à tous les sujets qui les méritent. Il y a tous les ans des *exhibitions*, c'est le terme. Le prince y assiste. Danse, escrime, mathématiques, histoire, latin, anglais, français, rien n'y est négligé. Il y a des couronnes pour tous les genres. Les mœurs en ont aussi. La religion y est également soutenue et encouragée. Ils sont deux cents jeunes gens environ... C'est, je crois, une des bonnes maisons d'instruction que je connaisse. Les professeurs y sont des gens de mérite ».

Il paraît qu'à la première invasion des troupes républicaines en novembre 1792, les Anglais cachèrent l'argenterie de la chapelle et leurs objets les plus précieux chez des amis en ville. Le comte de Schamberg, aide-de-camp de Dumouriez, obtint un sauf-conduit pour les membres du collège.

L'instauration définitive du régime républicain français à Liège, en 1794, fit émigrer au bout de peu de temps les religieux anglais.

A ce moment, la population du collège comprenait trois cents élèves ; elle ne se composait plus seulement de jeunes Anglais. Les familles les plus nobles des pays voisins envoyaient là leurs enfants. On y remarquait des Allemands, des Brabançons, des Anglais, des Écossais, des Irlandais, des Français, et parmi eux, les jeunes de

Choiseul, de Mérode, de Monthyon, de Cumont, Causas, de Mercy d'Argenteau, les Vilain XIII, les Howard, le célèbre O'Connell et son ami le vicomte Walsh qui a laissé une charmante description du Collège où il a passé ses jeunes années ⁽¹⁾. Des professeurs de 1792, citons le renommé P. Beauregard, et le P. Stone, supérieur.

Les pensionnaires payaient annuellement une somme équivalant à 668 francs de notre monnaie. Chassé par la tourmente révolutionnaire, le Père Stone rassembla les élèves restants, au nombre de deux cents, les informa que le collège allait traverser les mers pour s'établir dans le nord de l'Angleterre. M. Weld, qui avait fait ses études à Liège, leur offrait un magnifique asile dans un château de Lancashire. Alors fut fondé le célèbre collège de Stonyhurst (du nom du P. Stone le premier supérieur). C'était le 17 septembre 1794 ⁽²⁾.

Quatre mois plus tard, les locaux du collège de Liège étaient transformés en magasin d'effets d'habillements, et même en caserne pour la garnison ⁽³⁾.

En 1799, le citoyen J.-J. Speder annonçait qu'il établissait « à la ci-devant Académie des Jésuites anglais, un pensionnat académique de jeunes citoyennes sous la direction de son épouse, où l'on enseignera par principes, les langues française, allemande, anglaise, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, le dessin, la peinture, la musique, la danse, la couture, les broderies, dentelles, etc. » ⁽⁴⁾. Ce pensionnat eut une existence éphémère.

Le traité d'Amiens, conclu le 27 mars 1802 entre la France et l'Angleterre, ordonna la levée immédiate de tous les séquestres mis de part et d'autre sur les biens appartenant à l'une des puissances contractantes ou à leurs sujets. Les Jésuites anglais de la maison de Liège installés à Stonyhurst depuis 1794 demandèrent à être remis en possession de leur maison. C'est seulement par un arrêté du 11 fructidor an XII (28 août 1804) que le préfet du département de l'Ourthe fit main-levée du séquestre établi sur les bâtiments et jardins du collège anglais de Liège et sur les biens non vendus formant sa dotation ⁽⁵⁾.

Néanmoins, le 28 avril 1807, le préfet, dans une lettre envoyée à l'Administration gouvernementale, faisait ressortir que le terrain et les bâtiments pouvaient parfaitement servir de caserne pour cinq à six cents hommes. Cette proposition n'eut pas de suite.

Les bâtiments furent mis en location et on y donna des concerts de 1811 à 1814. En 1824, le père Nicolas, dernier jésuite anglais résidant à Liège, mourut. Le gouvernement hollandais administra provisoirement les biens qu'il considérait comme vacants. Leurs revenus furent consacrés par arrêté ministériel du 6 mars 1826 à des bourses d'études destinées à des Anglais ou à leur défaut à des natifs des Pays-Bas ⁽⁶⁾. Les bâtiments inoccupés se détériorant, l'administration des domaines

(1) Le chapitre de Saint-Lambert dut même intervenir financièrement en sa faveur. (*Cath. DO*, t. 1745-1748, f. 132.)

(2) Les Jésuites anglais, avaient une maison de campagne à Vaux-sous-Chèvremont. C'est eux qui en 1688 instaurèrent la dévotion à Notre-Dame de Chèvremont en y bâtissant la chapelle qu'ils agrandirent ultérieurement. (V. à ce sujet DEMARTEAU, *Notre-Dame de Chèvremont*, 1873 et 1913. — et *Mémorial du Collège Saint-Servais* (1911).)

(3) DARIS, *Hist. du dioc.* (1724-1852), t. I, pp. 274-277. — *Notices*, t. I, p. 54 ; t. XII, pp. 171 à 179 (pour la période à partir de 1773, Documents).

(4) L'évêque donna à l'institut nouveau les bâtiments et jardins du collège des Jésuites anglais, ainsi que leur maison de campagne proche Chèvremont. Par un Bref du 15 sept. 1778, Pie VI approuva l'institut érigé par l'évêque. (DARIS, *Notices*, t. XII, pp. 171 et s.) — *Histoire* (XVIII^e s.), t. I, p. 174, le même ouvrage donne divers actes postérieurs concernant les anciens collèges anglais ou irlandais.

(1) *Souvenirs de cinquante ans*, t. I.

(2) *Mémorial du Collège Saint-Servais*, 1910, p. 40.

(3) *Admin. d'arrond.*, t. 146.

(4) *Gazette de Liège* (Desoer), n° 101 de l'an VII.

(5) *Préfecture*, t. 407 D, n° 187, f. 82 v°. — Pour documents officiels sur le collège anglais à cette époque, V. DARIS, *Notices*, t. XII, pp. 172-175.

(6) Aujourd'hui la Commission provinciale des bourses d'études concède encore cinq bourses de 600 fr. et quatre de 512 fr. 50, « fondations des Jésuites anglais ».

mit toute la propriété en vente. Elle échet à MM. Dardepine-Tompson et Rongé pour la somme de 22.430 fl. des Pays-Bas. Ils ne purent en prendre possession, le gouvernement ayant par option réclamé l'immeuble au même prix. Il y installa les magasins et le dépôt du bataillon des sapeurs-mineurs. L'autre partie du domaine fut louée au sieur Delarge, ancien jardinier des Jésuites, moyennant une redevance annuelle de 500 francs (1).

Les Jésuites résidant en Angleterre avaient plusieurs fois sollicité la restitution de leurs biens situés à Liège ; ils renouvelèrent leur demande en 1830, mais sans succès, le gouvernement invoquant la prescription.

Les bâtiments de l'ancien collège furent successivement occupés, en 1837, par l'école spéciale des sapeurs-mineurs ; en 1844, par les magasins de l'artillerie et par l'école de pyrotechnique. Celle-ci abandonna Liège en 1859. Les magasins d'artillerie restèrent seuls.

Par arrêté royal de juillet 1874, les Hospices civils de Liège furent autorisés à acquérir de l'Etat, moyennant la somme de 185,630 fr. 50, la propriété entière d'une superficie de 3 hectares, 22 ares, 40 cent. L'achat se fit le 18 mai 1875 pour y installer l'hôpital dit des Anglais. Il a été inauguré le 8 novembre 1880. On y dispose de 223 lits et de 10 berceaux. L'établissement est exclusivement affecté aux indigents et à ceux dont les ressources ne permettent pas de se faire soigner à domicile ou dans un établissement privé. Le soin des malades est confié à des sœurs de Saint-Augustin. L'hôpital même occupe l'ancien corps de bâtiment de l'ex-collège, bâtiment auquel on n'a apporté aucune transformation radicale (2).

En certains points, les moulures du plafond laissent reconnaître les proportions des anciennes cellules des Jésuites, ainsi que l'emplacement du corridor qui y conduisait. Dans la partie droite du local où se trouvait l'entrée principale, on admire encore une rampe d'escalier en fer forgé délicatement travaillé conduisant du rez-de-chaussée au premier étage. De ce côté également, était placée la chapelle, qui est transformée en une vaste salle de malade. Elle est parfaitement reconnaissable.

La nouvelle chapelle, située au second étage de l'aile droite, est très simple. Là et dans une autre salle qui sert de parloir, l'attention est surtout attirée par trois triptyques d'une certaine valeur apportés du dehors, et par des peintures, assez anciennes, d'un artiste inconnu.

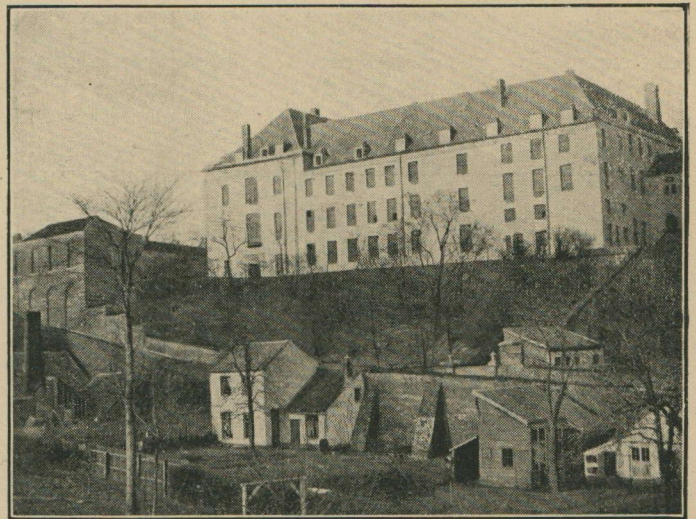
Vers 1880, on a trouvé, en creusant dans le jardin, des conduits en plomb. Ils devaient amener l'eau des fontaines Roland, qui comprenaient le collège des Jésuites anglais parmi les xhansionnaires, dès la fin du XVII^e siècle. Ce collège recevait aussi certaines eaux provenant du plateau de Sainte-Walburge (3). Les eaux de la Ville alimentent maintenant l'hôpital.

La dernière guerre n'a point empêché longuement cet établissement d'exercer sa mission bienfaisante. Placé, dès le début des hostilités, sous la dépendance exclusive de l'autorité allemande, il a été évacué à partir du 10

novembre 1914 ; mais sa réouverture comme hôpital civil put se faire le 22 décembre suivant.

Quant à la **rue des Anglais**, elle a subi maintes métamorphoses. Autrefois, elle constituait une véritable impasse. L'entrée était formée par un *arvau* qu'on voyait immédiatement au delà de l'emplacement de l'Académie. Cet *arvau*, dont, depuis mars 1900, on a regretté la disparition à raison de son caractère archaïque, reliait anciennement les deux parties du vaste couvent Sainte-Claire. En amont, le vieux petit bâtiment que supportait cette arcade avait un aspect non moins remarquable avec ses étages à toitures en partie superposés et sa petite voûte en encorbellement située à gauche.

A partir de ce point, des deux côtés de la voie, on longeait les biens du couvent Sainte-Claire. La rue finissait immédiatement après la porte donnant accès aux



L'hôpital des Anglais vu de la rue des Anglais (1880)
Cliché du Vieux Liège

majestueux escaliers qui conduisaient à l'église des Jésuites anglais. Ils formaient aussi limite à leur propriété. Ces escaliers qui se composaient de 84 marches se dressaient à droite. Il n'en reste plus que des débris presque informes depuis l'érection d'un dépôt mortuaire au pied même de l'escalier. L'emplacement de l'entrée se distinguait naguère encore par des vases en pierre ornant les deux montants de la porte.

En 1856, un propriétaire du voisinage, M. Delheid, pria la Ville de l'autoriser à percer, à ses dépens, une communication entre la rue des Anglais et la Montagne Sainte-Walburge. Le Conseil adhéra à la proposition, mais exigea la démolition d'une partie du mur de rempart et l'établissement, aux frais de M. Delheid d'un talus gazonné entre le chemin à créer et la grand'route.

Vers 1850, là où sont établis les degrés pour arriver plus directement rue Montagne Sainte-Walburge, aboutissait un conduit d'eaux (4). Ces eaux provenant de houillères et de pluies, pénétraient dans la propriété

(1) DEJARDIN, *Notice sur les Jésuites anglais*, BIAL, t. VI.

(2) En 1916, la Commission des Hospices a fait bâtir un pavillon annexe destiné à recevoir les malades infectieux. (V. Délib. du CC, du 17 décembre 1915).

(3) Dans les conditions de rendage pour la construction et l'entretien de la route de Liège à Tongres de 1747, il est stipulé à l'art. 11 que l'entrepreneur « entretiendra le canal qui conduit les eaux dans l'étang vis-à-vis des Pères Anglais ».

(4) Peu avant l'année 1740, les Etats avaient dû effectuer des travaux spéciaux pour l'écoulement de ces eaux, à raison de la construction de la chaussée de Hocheporte à Tongres. (Etats, liasse *Chaussée de Liège à Tongres*.)

Dardespine et mettaient en branle une roue à auges qui, elle-même, activait l'établissement de fonte malléable de M. Dardespine, là où siège maintenant l'Académie royale des Beaux-Arts. Le petit ruisseau, augmenté du trop plein de l'araine de Messire Louis d'Ouffet, allait se rendre dans le canal de la rue Table-de-Pierre par la ruelle Chabot.

Cette ruelle composée de six petits immeubles et la rue Sainte-Claire, sa voisine de droite, ont été englobées depuis 1887 dans la première partie de la rue des Anglais avec la place Sainte-Claire qui en formait le prolongement et qui s'arrêtait à l'*arvau* mentionné ci-dessus ⁽¹⁾.

Dans la partie supérieure de la rue des Anglais, des améliorations considérables ont été apportées entre les années 1890 et 1895 ; elles ont singulièrement facilité la circulation et fait de l'étroite et tortueuse rue d'autrefois une belle artère de douze mètres de largeur.

Tous ces travaux ont donné une plus-value énorme à la propriété foncière en la localité. Le terrain de la famille Martial, à droite vers le milieu de la rue, d'une contenance de 2,961 mètres carrés, a été vendu jadis au prix de 16,000 fr., soit à raison de 5 fr. 40 le mètre carré. Au moment même où l'on procédait à l'élargissement de la rue en 1885, les terrains étaient cédés à des prix six fois supérieurs. Ils valent vingt fois plus de nos jours.

Quelles que fussent les difficultés d'accès qu'offrait anciennement la rue dont nous nous occupons, elle a, pendant des siècles, été longée à droite et à gauche par une série d'habitations, caractéristiques parfois. Tel est le cas pour la maison n° 38, demeure familiale de feu H. Cartuyvels, membre du Congrès national et premier président de la Cour d'appel, de ses enfants dont Mgr Charles Cartuyvels, qui devint vice-recteur de l'Université de Louvain, doyen du Chapitre cathédral à Liège et l'un des prédicateurs en renom de Belgique ; Jules, inspecteur général de l'agriculture ; Joseph, Consul de Belgique, à Cologne, etc.

C'est à peu près à cette même place que l'on remarquait en la première moitié du XVI^e siècle, les résidences du « sire Johan Tempier » ; plus haut celle de Cloese du Cheval bardé, etc. ⁽²⁾ et de l'apothicaire Jean Gerschoven.

L'abbaye des Clarisses, le collège des Jésuites anglais et le couvent des Capucins ⁽³⁾ n'étaient pas les seuls établissements religieux qui donnaient en la voie dite maintenant des Anglais. Des archives vieilles de cinq cents années mentionnent de ce côté, un **béguinage** dont on ignore la date de la disparition ⁽⁴⁾. Peut-être s'agit-il d'un béguinage indiqué à l'article *rue Agimont*. Toujours est-il que, au XVII^e siècle, deux institutions semblables prirent naissance place Sainte-Claire, vis-à-vis du couvent de ce nom. La fondatrice d'un de ces béguinages est une dame Cornélie Vanberckmoes, d'Amsterdam, veuve de Jean Lessens, juriconsulte. Elle le

fonda par testament olographe du 8 avril 1668. Outre l'immeuble, elle laissa 242 fl. 10 sous de rente pour acquitter les charges qui grevaient l'immeuble et pour assurer la rétribution des hospitalisées. Celles-ci, au nombre de 5, touchaient annuellement un revenu de 33 fl. 10 sous ⁽¹⁾. Le prince-évêque Joseph-Clément de Bavière, le 5 mai 1703 seulement, approuva l'institution du béguinage et le règlement que ses administrateurs avaient dressé. Jusqu'à la Révolution française, l'asile resta sous la direction des Capucins, et le syndic de ceux-ci pouvait conférer les places vacantes. Le bâtiment fut vendu le 25 novembre 1819, et adjugé à Combés, avocat, moyennant la somme de 3,125 fl. des Pays-Bas (6,613 fr. 76). Il est probable qu'après l'aliénation du béguinage, les titulaires de cet asile et de celui dit Maxhurée furent réunis dans un immeuble de la rue Agimont qui prit, depuis lors, le nom béguinage Sainte-Claire et Maxhurée. Son local même fut démoli en 1837 ⁽²⁾.

Le second **béguinage** était quelque peu antérieur au précédent. Il fut créé l'an 1646, dans une maison voisine, acquise de Henri d'Oupeye, par la dame **Ide de Ramelot**, pour quatre titulaires également. Sa cousine Marie **Mostardy**, de Saint-Séverin, fille de Herman, augmenta la fondation en 1656. De quatre le nombre des béguines fut porté à neuf, installées dans la propre maison de M. Mostardy ⁽³⁾.

A propos d'institutions religieuses, il nous reste à signaler l'établissement des **sœurs du Saint-Sauveur** dont la congrégation a été instituée en 1849, à Niederbronn (Alsace). Une communauté de ces sœurs vint à Liège en 1869 rue Agimont d'abord, puis rue des Anglais. Ces religieuses se consacrent aux soins des malades, des pauvres surtout, à domicile. C'est le 30 mars 1885 qu'une parcelle de terrain de l'ancien couvent de Sainte-Claire a été acquise pour l'érection du local de la nouvelle communauté (n^{os} 29-33).

Anglais

REMPART DES — C'était une large promenade au haut des murs d'enceinte militaire, au *boulevard*, dans l'acceptation originelle du terme. Il se développait de Hocheporte au-dessus de Pierreuse. On désignait cet ouvrage *rempart des Anglais*, depuis l'arrivée à Liège des Jésuites anglais, c'est-à-dire depuis 1613. Précédemment on le qualifiait de *Vieux Murs*.

Quelle évocation de doux souvenirs ce serait pour nos pères des siècles écoulés que le nom de ce rempart ! C'est sur ce rempart que, tout jeunes, ils allaient s'adonner à leurs ébats enfantins. C'est là que, plus âgés, ils allaient se promener leur besogne achevée, pour se reposer, respirer un air pur, et se soustraire au bruit de la foule des places publiques de la ville.

Pourquoi fallait-il que ce lieu, d'ordinaire si paisible, fût de temps à autre le théâtre de scènes cruelles ? Les partisans du duel appelaient, parfois pour quelque futilité, leurs adversaires *sur les remparts*. Telle était l'expression employée par les esclaves du préjugé qui prétend laver l'honneur dans le sang. C'était surtout sur

(1) Le 20 décembre 1886, le Conseil communal a dénommé rue des Anglais les nouveaux prolongements de cette voie.

(2) 1540 : Maison, puche, jardin séante alle opposite de Sainte Claire joind. d'amont et d'aval à sire Johan de Tempier, vers l'église Saint-Lambert tant à Cloese de Cheval bardé, comme à autres. (CBL, r. 1540-1541, f. 21 v°.)

(3) V. *Sainte-Claire et Capucins*.

(4) 1440 : *Beghinage*, situé en Roiaux à Liège. (Conv. et test.) — 1497 : Place d'héritage ale entrée de Royal, joindant d'aval au *béghinage de Saint-Servais* (Cour allodiale).

(1) Cart. *Sainte-Croix*, r. 1, f. 365 v°.

(2) MACORS, *Le Bulletin communal*, 1856, p. 372.

(3) *Couv. des Capucins, Stock*.

la partie rapprochée de la rue Hocheporte que se produisaient ces combats... singuliers dans toute la force du terme, réprimés avec juste raison par nos lois pénales.

On parvenait librement sur le mur défensif par deux petites portes pratiquées à droite et à gauche en dessous de l'ouvrage militaire dit Hocheporte.

Le rempart fut compris, en 1817, dans le rayon stratégique de la Citadelle. Le terrain sur lequel il reposait a été morcelé successivement depuis cette époque et les propriétaires riverains ont, la plupart, acquis les parcelles longeant leurs biens. Ainsi, dans l'acte d'achat de la propriété des Jésuites anglais, par la Commission des Hospices, il est stipulé que le vieux « chemin de ronde » — c'est le rempart — est compris dans l'immeuble.

Sur cette partie du rempart, l'armée établit, il y a trois quarts de siècle, un tir qui servit aussi à exercer la garde-civique et qui devint inutile, lorsque, en 1860, fut érigé le tir communal à l'Île aux Osiers. Plusieurs fois, d'ailleurs, des accidents faillirent être produits dans la rue Montagne Sainte-Walburge, par les balles qu'égarraient de maladroits tireurs. L'autorité interdit là ces dangereux exercices.

Le mur du rempart entre la rue des Anglais et la rue Hocheporte a été démoli en partie en 1856. Sur certains autres points, il n'en reste plus de traces. Sur d'autres encore, Montagne Sainte-Walburge, le mur apparaît tout dépareillé.

Immédiatement en amont de Pierreuse, le contre-mur avec un certain nombre de pierres-boutisses fait l'office de mur de soutènement. Le terrain qu'il supporte a été dressé en talus. Les terres enlevées lors de l'exécution du travail, ont été voiturées dans l'enceinte de la Citadelle pour servir à des ouvrages de fortifications.

Nous revenons sur le même sujet aux articles *Montagne Sainte-Walburge*, *rempart Sainte-Walburge*.

Angleur

RUE D' — va de la rue du Val-Benoît au pont de même nom.

De création relativement récente, — elle date de 1862, — cette rue a été percée à travers la propriété de la famille Hauzeur. Le nom a été très heureusement choisi pour désigner une rue qui conduisait directement en la commune d'Angleur par le pont du Val-Benoît.

Il ne serait pas aisé de produire l'historique complet de ce nom « Angleur ». Ne citons que pour mémoire l'interprétation fantaisiste d'après laquelle cette dénomination aurait été attribuée à la localité à cause de sa prétendue configuration topographique en *angle* ! On écrivait autrefois *Angloir* et *Anglure* et plus anciennement *Anglidura*. Ici l'élément *id* a été éliminé ou transformé par la langue romane en *oi* et en *eu*, suivant la prononciation.

Anglidura est rencontré dans un document du 12 février 968, par lequel Gerberge, reine des Français, transmit, d'accord avec son frère, l'empereur Othon, à l'abbaye de Saint-Remy de Reims, son alleu de Meerssen ⁽¹⁾ y compris *Anglidura*. Cette localité est indiquée antérieurement, en l'année 847, dans un polyptyque de la

même abbaye Saint-Remy, avec le cens et les autres revenus que touchait ce monastère, notamment à *Anglidura*.

Certains auteurs ont cru découvrir une mention plus vieille dans un diplôme de l'an 779, relatif aux possessions de l'église de Chèvremont, et où est inscrit le nom *Angelgiagas*. Ils se sont trompés. *Anglidura* n'a pu dériver d'*Angelgiagas*. On peut d'autant moins reconnaître une similitude entre les deux noms que, dans le diplôme invoqué en dernier lieu, il s'agit de biens appartenant à d'autres possesseurs que celui spécifié dans les titres précédents.

Il est patent toutefois que la localité existait alors et des siècles auparavant. On peut se demander si elle ne faisait pas partie du domaine de la famille des Pepins. La meilleure preuve de l'antique origine de l'endroit, on la trouve dans ces tombes franques exhumées en 1865, en lieu dit *Streupas* et dans d'autres découvertes archéologiques faites vers le même temps en son sol dont le produit forme l'une des plus intéressantes curiosités du Musée archéologique. Il y avait à Angleur, un château-fort qui était, en 1287, entre les mains de Guillaume, seigneur d'Henricourt, chevalier ⁽²⁾.

Au moyen âge, Angleur possédait aussi une cour de justice dont les membres étaient nommés par le prévôt de Meerssen. La seigneurie, à la fin du XVI^e siècle, fut cédée à Jean-Baptiste de Hordencourt. A partir de l'an 1613, jusqu'à la Révolution française, elle releva du seigneur de Colonster.

Depuis des temps extrêmement reculés ⁽³⁾ Angleur est une commune distincte. Elle figure en la paix de Flône du 1^{er} juin 1330, parmi les 108 communes qui eurent à intervenir pour une somme de 6500 livres dans le paiement de l'indemnité due à l'évêque Adolphe de La Marck, destinée à le dédommager des pertes énormes que lui avaient occasionnées les cruelles luttes des années précédentes ⁽³⁾.

Un acte du 19 mars 1453, reproduit dans le Cartulaire de l'abbaye Saint-Laurent, trace les limites de la seigneurie. La délimitation a donné lieu parfois à des difficultés, notamment en mai 1647, devant le chapitre de Saint-Lambert duquel relevait le Fourchufossé aujourd'hui supprimé. En 1729, le même chapitre fit un échange de territoire avec le seigneur d'Angleur. En vertu de cet échange, le quartier des Vennes devait être réuni à la commune de Boverie à la mort du mayeur régent d'Angleur. Cette mort s'est produite, pensons-nous, en 1747.

La Révolution française, à la fin du XVIII^e siècle, ne changea pas la condition d'Angleur. Avant comme après, la localité conserva sa qualité de commune. Jamais elle n'a été unie à Liège. Elle a d'autant moins pu l'être que Boverie avec Fétinne et Froidmont qui séparaient Liège d'Angleur, formaient jadis une commune indépendante. C'est seulement en l'année 1800 que Boverie, Fétinne et Froidmont ont été incorporées dans la ville.

Les nouvelles limites de Liège, ainsi agrandies ont été reconnues par les maires d'Angleur et de Grivegnée

(1) CESL, t. II, p. 426.

(2) Rapport administratif de la commune d'Angleur, exercice 1894-1898, p. 103.

(3) Pour l'église, voir *Saint-Vincent*.

en 1811. Le procès-verbal descriptif et les croquis figuratifs des limites ont été approuvés le 18 mars 1812 par le préfet de l'Ourthe, Micoud d'Umons.

L'arpentage et le plan parcellaire de la commune d'Angleur ont aussi été approuvés par le préfet le 30 octobre 1813.

Une autre délimitation des territoires de Liège et d'Angleur devint indispensable à l'aube du XX^e siècle. La raison en fut l'exécution des projets d'appropriation et d'embellissement des quartiers de Féтинne et des Vennes, rendus nécessaires par l'Exposition universelle qui devait avoir là son siège en 1905. Il fallait que le territoire de Liège fût étendu de manière à y incorporer les terrains de l'ex-île des Aguesses, d'une part, en amont du chemin de fer du Nord jusqu'à l'axe du lit nouveau de la Dérivation de l'Ourthe, et, d'autre part, en aval du chemin de fer du Nord jusqu'au biez du moulin des Aguesses (Moulin Marcotty). Il importait, au point de vue de la police, que les nouveaux ponts à ériger sur la Meuse, en amont de la rue du Vieux-Mayeur et sur la Dérivation, près de l'église de Féтинne fussent entièrement compris dans le territoire de Liège. Après de longues négociations, la loi du 9 avril 1900 modifia les limites séparatives entre les deux communes et autorisa la cession à la Ville de terrains appartenant à l'État. L'indemnité à payer par Liège à Angleur du chef de la cession de terrain fut fixée de commun accord à la somme de 27,500 fr. La convention faite à cette fin le 23 novembre 1901 a été ratifiée par le Conseil communal d'Angleur le 23 novembre même et par celui de Liège le 17 décembre 1901 (1). En somme, tout le territoire utilisable par la Ville et lui incorporé a une superficie cadastrale de 12 hectares 35 ares 26 centiares. Il rapportait à la commune d'Angleur, en contribution foncière, la modeste somme de 96 fr. 65 c. annuellement.

La dénomination de la rue d'Angleur rappelle aussi que la commune de ce nom a été choisie pour conclure la célèbre paix dite d'Angleur qui suivit le terrible drame de la Male Saint-Martin. Cette paix fut publiée le 14 février 1313. Elle portait principalement qu'aucun *grand* (noble) ne pourrait entrer au Conseil de la Cité sans être affilié à un corps de métier.

Quant à la rue d'Angleur, qui jouit promptement d'une longue rangée d'habitations bourgeoises, elle a été l'objet de divers arrêtés d'alignement, avant et après l'exposition de 1905.

Le 26 octobre 1908, MM. Vander Heyden a Hauzeur et Lamarche-Roman, propriétaires riverains de droite, sollicitèrent l'élargissement à 17 m. 50 de la partie de la rue longeant leurs propriétés et offrirent de céder gratuitement le terrain nécessaire à cette fin. Le Conseil accepta le 5 avril 1909 la proposition qui réalisait une emprise de 3 m. 50 le long de la propriété Hauzeur.

Pour permettre l'occupation de tout le pont du Val Benoit par les voies du chemin de fer, le Conseil communal avait décidé le 18 avril 1904, le déplacement d'une partie de la rue. Il voulait créer un raccordement au quai de Fragnée en remplacement de la section à supprimer. Une nouvelle délibération du 13 février 1905 apporta de légères modifications à ce plan qui fut approuvé par

arrêté royal du 17 mars 1906. L'administration des Chemins de fer ayant pris possession au début de 1925 de toute la largeur du pont, le détournement de la rue d'Angleur prévu par cet arrêté royal sera réalisé prochainement.

Anneau d'Or

IMPASSE DE L' — s'ouvre rue Sur-la-Fontaine entre les nos 96 et 98.

Tient son nom de la vieille enseigne qui, subsistant au-dessus de la porte d'entrée, distinguait anciennement une belle résidence bourgeoise. Celle-ci a fait place depuis longtemps à une série d'habitations de travailleurs.

Ansiaux

RUE — commence rue Basse-Wez, finit rue Grétry.

C'est une des nombreuses rues de création moderne du quartier d'Outre-Meuse. Décidée par le Conseil communal en 1870, elle a reçu, en 1873, le nom *rue Ansiaux*.

Toute une pléiade d'hommes distingués de ce nom ont vécu en notre région depuis le XVIII^e siècle. Citons **Emmanuel-Ant.-Jos. Ansiaux**, littérateur, né à Liège le 1^{er} janvier 1761. Il devint conseiller de la Chambre des Comptes et du Conseil ordinaire, sous Hoensbroeck. Emigré en Allemagne l'an 1794, il obtint là le titre d'historiographe de l'Ordre noble de Saint-Hubert et celui de conseiller ordinaire de la princesse de Wurtemberg. Quoiqu'il soit mort très jeune à Munster, le 27 février 1800, on lui doit plusieurs ouvrages d'érudition (1).

Un autre Ansiaux, **Antoine-Joseph**, né à Ciney le 16 février 1741, devint successivement sous l'ancien régime, notaire, procureur, syndic de la Chambre des comptes, puis sous la république française, membre de la municipalité de Liège, membre de la Commission administrative des Hospices et du Conseil général dont il fut élu président. C'est en cette qualité qu'il complimenta Bonaparte, premier consul, à son arrivée à Liège en 1803 (2).

Cet Ansiaux eut sept enfants. L'un d'eux, **Jean-Joseph-Eléonore-Antoine**, né à Liège en 1764, est un peintre d'histoire de mérite. A l'âge de 17 ans, bien que adonné d'abord à l'étude du droit, il conquérait la médaille d'or accordée au premier prix de dessin de l'Académie de peinture fondée par Velbruck. Après s'être rendu à Anvers, il eut à Paris pour maître F.-A. Vincent, alors professeur aux écoles royales. Ansiaux ne tarda pas à s'y distinguer. Quand, en *novembre an VII* (mars 1799), un inventaire fut effectué chez son père rue des Ravets, à Liège, on y découvrit entre autres toiles, selon le procès-verbal, « plusieurs dessins au crayon appartenant au citoyen son fils — peintre à Paris, — un grand tableau de concours représentant le *Jugement de la chaste Suzanne*, appartenant au même, trois portraits de famille » (3), etc.

En 1806, Ansiaux reçut, dans la capitale de la France, la haute mission d'effectuer le portrait du ministre de

(1) *Biographie nationale*, t. I, p. 336.

(2) *Préfecture*, liasse 43 1/1.

(3) *Ibid.*, liasse 167/3.

(1) Sur cette cession de territoire, voir BA de Liège, séances des 28 juillet et 29 décembre 1899, du 17 décembre 1901.

l'intérieur (1). A lui aussi fut commandé en 1811, en même temps que deux autres tableaux, par le chapitre cathédral Saint-Paul, à Liège, une peinture représentant l'Assomption de la Vierge, qui lui valut en 1812, une médaille d'encouragement (2). Ses productions artistiques sont nombreuses et variées (3). Il mourut à Paris en octobre 1840.

Citons aussi **Nicolas-Antoine-Joseph Ansiaux**, qui naquit de même à Ciney et devint professeur de l'Université de Louvain. Vers 1784, il fut choisi médecin du prince-évêque, à Liège où il vint s'établir. Finalement il fut appelé au poste de médecin en chef des hospices de notre ville. Sa mort survint en avril 1825. Il avait alors 80 ans.

Le plus célèbre des médecins Ansiaux est **Nicolas-Gabriel-Antoine-Joseph** qui a vu également le jour à Ciney le 6 juin 1780. Il s'appliqua particulièrement à la pratique chirurgicale et, pour se perfectionner dans cet art délicat, il alla suivre les leçons des princes de la médecine à Paris, où il se fit remarquer par divers travaux. Revenu à Liège, il émerveilla tout le monde par ses opérations hardies, mais aussi par les succès qu'il obtint. Il ne tarda pas à être nommé chirurgien en chef de l'hôpital de Bavière. N. Ansiaux avait été le fondateur en 1809, avec le professeur Comhaire, d'une école de chirurgie très renommée qui a existé jusqu'en 1817. Dès l'inauguration de l'Université de Liège, Ansiaux, comme professeur ordinaire, fut chargé de l'enseignement de la chirurgie et de la médecine légale. Il publia une longue série d'ouvrages de médecine que les spécialistes, même de l'étranger, prônaient beaucoup et traduisirent. Membre correspondant de nombreuses sociétés savantes, l'éminent docteur mourut le 25 décembre 1834. La ville de Liège voulut rendre les plus grands honneurs à celui qui avait donné un lustre brillant à la science chirurgicale (4).

En mourant, N. Ansiaux, laissait un fils, **Nicolas-Jos.-Victor**, qui hérita de toute l'intelligence et de toute l'habileté de son père. Né en 1802, il acquit jeune encore le grade de docteur en médecine, chirurgie et accouchement, puis se rendit aussi à Paris. Rentré à Liège, il enseigna à son tour la pratique chirurgicale et se fit connaître par des publications remarquables sur la médecine. Le 24 juin 1882, la mort le surprit en notre ville où il avait acquis une renommée bien méritée.

L'un de ses deux fils, **Oscar-Nic. Ambroise**, né le 28 janvier 1834, s'adonna de même aux études médicales et se fit décerner, par son talent et par ses aptitudes, la place de professeur à l'université. Élu conseiller communal de Liège, Oscar Ansiaux avait à peine 45 ans lorsque, le 22 janvier 1879, il fut enlevé au monde savant.

Il est encore d'autres Ansiaux du pays de Liège qui

se sont illustrés, en matière musicale notamment ; on trouvera des indications biographiques dans la *Biographie nationale* (1), dans les *Annales du Cercle hutois des sciences et des beaux-arts* (2), etc. (3).

Ansion

IMPASSE — C'était, avant le bouleversement de l'ancienne rue Saint-Pholien qui s'est accompli en 1874, la deuxième impasse à droite de cette rue. Formée à l'avant de quelques petites habitations et, au fond, d'un grand vieux bâtiment, elle se trouvait à peu près en face de l'ex-impasse Fistou. On écrivait souvent au XIX^e siècle *Ancion* ; mais durant le XVII^e siècle, l'orthographe la plus usitée était *Ansion*, voir *Ansillon*. A cette époque, au débouché de l'impasse, devant Saint-Pholien, vivait en 1606 un Toussaint Ansion remplacé en 1689 par un Jean *Ansion*, maître serrurier. C'est lui, hôte principal de l'endroit, qui aura donné son nom à la ruelle. Tous les autres habitants étaient des besogneux : savetiers, *vieux wariers* (fripiers), etc. (4).

Il est probable qu'alors la voie avait une issue par un porche, rue Chaussée des Prés. L'hygiène publique n'a rien perdu, il s'en faut, à la suppression de cet étroit et obscur cul-de-sac.

Ansonrue

RUE GRANDE —

RUE PETITE — C'est l'appellation primitive des populeuses rues *Nassarue* disparues en 1874. La terminaison *rue* avère l'origine reculée de ces voies de communication. Il y a près de sept siècles, Ansonrue était signalée comme chemin très habité (5). Dès cette époque existaient la *Grande* et la *Petite Ansonrue* (6). On y voyait particulièrement des établissements de bains, pressoirs à l'huile, etc. (7), et, sur certains points, des terres en culture s'étendaient d'une rue à l'autre (8). Les Ansonrue débouchaient, en ce temps comme dans la suite, rue Chaussée des Prés (9).

D'où vient le nom *Ansonrue*? Des étymologistes ont lancé à ce sujet les thèses les plus saugrenues. Dans les *Rues de Liège*, il y a quelque quarante ans, nous émettions l'avis, sans pouvoir en démontrer alors la véracité, qu'*Anson* a dû sortir d'un *Anselme* qui aura habité l'en-

(1) Tome I, pp. 338-339.

(2) Tome X, p. 92.

(3) *Journal Le Mathieu Laensbergh*, du 9 décembre 1826.

(4) *CF, Répertoire*, r. 2, f. 46. — *Capitation paroissiale de Saint-Pholien*, de 1689.

(5) XIII^e siècle : Maison en *Ansonrue* (Outre-Meuse). (*Pauvres-en-lle*, r. 11, f. 87). — 1313 : Maison en *Ansonrue*, dalez le cachie oultre le pont des Arches. (*Acte de la Cour féodale*.)

(6) 1395 : *Duae viae dictae Ansonrue* parrochia Saint-Pholiani. (*Cart. Sainte-Croix*, r. 1, f. 238 v^o.) — 1418 : Maison en *Grande Ansonrue* joignant vers l'eau a petits solleirs et vers Chachie de Preit à... (*EL*, r. 2, f. 302).

(7) 1357 : Deux maisons en Ansonrue qu'on dist le *Stouwe*. (*Cartul. Sainte-Croix*, r. 1, f. 256.) — 1406 : Ansonrue, contre le *Stordoir*, par Saint-Nicolas. (*Doc. du temps*.)

(8) 1434 : Pièce de terre en la Grande Ansonrue, sortant derrière sur la Petite Ansonrue. (*Acte de la Cour allodiale*.) — 1434, 14 juin : Pièce de terre seante en la Grande Ansonrue, ultre le pont des Arches, joind. vers le Chachie de Preit à Colart de Chartrons, vers Meuse à Renkin le patenier, et par derier allant fours sur la Petite Ansonrue. (*Acte de relief*.) — 1457 : Maison seante en la mitraine Ansonrue allant fours sur le Petite Ansonrue. (*Man. du temps*.)

(9) 1431 : Maison de Bealrepart en le Chachie des Preit... faisant le coutiron d'Ansonrue. (*EL*, r. 7, f. 12 v^o.)

(1) *Journal du département de l'Ourthe* du 3 juin 1806.

(2) *Ibid.*, du 11 février 1813.

Ce n'est point ce tableau de l'Assomption qui a été installé à la cathédrale Saint-Paul. Les chanoines le remplacèrent en 1813, par un autre, représentant le même sujet mais de dimensions plus grandes. Le premier a été mis en vente en 1813 même (*Affiches, annonces, etc., de Liège*, année 1813, n^o 162, p. 6).

(3) Voir pour ses œuvres, *Biographie nationale*, t. I. — BECELIEVRE, *Biographie liégeoise*, t. II, p. 555. — *Manuscrit Thys*, n^o 1188, f. 2 et supplément f. 9. BUL.

(4) Le *Procès-verbal de la séance du 10 juillet 1842 de la Société d'Emulation* contient une notice détaillée sur la vie du personnage, écrite par le docteur Habets (p. 106). — V. aussi *Journal de Liège*, 1835, 5 janvier.

droit. Il nous est permis maintenant de fournir des preuves de notre assertion.

Anselme était un nom ou, si l'on veut, un prénom extrêmement répandu dans le moyen âge au pays de Liège. Au XI^e et au XII^e siècle, le chapitre cathédral de Saint-Lambert comprenait plusieurs chanoines ainsi connus, le chroniqueur biographe de Notger et de Wazon notamment. Dans la liste des plus anciens anniversaires retrouvés de l'église Saint-Lambert, liste transcrite en la seconde moitié du XIII^e siècle, on trouve ceux de « *magistri Anselmi* » et de « *domini Anselmi de Barbechon* (1) ».

La langue romane a transformé *Anselmus* en *Anseal* (aujourd'hui écrit *Ansay*). *Anson*, *Asson*, *Anchôn*, *Ansillon*, *Ancion*, etc., sont des diminutifs. C'est sous ces leçons qu'il apparaît comme la rue dans les archives dès le XIII^e siècle, alors qu'il servait de nom de famille (2). Les voies n'avaient à ce moment rien de roturier. A côté des de Prés, l'une des plus influentes familles d'Outre-Meuse, en ce temps, était celle des *Anselme* ou *Anseal*. Pour la distinguer d'autres, on l'appelait *Anseal d'Outremeuse* (3).

Telle était son importance que ses membres recevaient communément la qualification de *seigneur* (4). Tel était son prestige et, sans doute, sa générosité envers le prieuré des Écoliers, qu'elle eut dans l'église de ce couvent une série de monuments funéraires joignant ceux de l'illustre famille des Prés. Tous remontaient au XIII^e siècle aussi (5).

La résidence principale des *Anseal* ou *Anson*, était, au surplus, proche de cet établissement religieux et, à peu près en face de maisons appartenant à Raeskin, à Eustache et à Jean des Prés. Ils habitaient la Chaussée des Prés. C'est pourquoi on les appelait parfois *Anson de la Chaussée*. Des épitaphes mêmes de la famille et d'autres documents contemporains nous l'apprennent (6). *Anseal d'Outremeuse* est cité dès l'an 1236 (7). Dix ans plus tard, « Sire *Anseal d'Outremeuse* », apparaît comme « *citain de Liège* » et l'un des principaux possesseurs de Neuvise (8). En 1249 et en 1264, il lègue des rentes à l'hospice de Cornillon sur une maison en Bermonbèche (9). A la fin du XIII^e siècle, les *Anseal* abandonnèrent leur surnom d'Outremeuse (10).

(1) *Cathédrale Saint-Lambert, Petit stock sur parchemin*. La liste des anniversaires a été reproduite par DARIS, *Notices*, t. XII.

(2) XIII^e siècle : *Enfant saingnour Anseal (Pawilhart ; CPL, t. I, p. 81.)* — Pour les foyemens *Gerar Asson*. (*Ibid.*, p. 80.)

(3) XIII^e siècle : *Anselmus de Ultramosam*. (*Cath. : Petit Stock, f. 58 v^o.*) — *Singnor Anseal d'Utreuse*. (*Pauvres-en-Ile, t. II, f. 73.*)

(4) XIII^e siècle : *Maison Johan de Utremer ; de ce rent ons as oirs saingnor Anseal Oultremeuse*. (*Pauvres-en-Ile.*)

(5) « *Anno domini 1293, nonas junii, obiit Maria filia Anselmi de Maria de Hoyo (Huy), uxor Anselmi navigatoris civis Leodiensis.* »
« *Anno 1285, in vigilia beati Laurentii obiit dominus Anselmus, filius quondam Anselmi de Ultra Mosam.* » (*Man. Le Fort, épitaphes, t. 69, pièce 50, AE.*)

(6) « *Anno ab incarnatione domini 1274, in die Sancti Huberti obiit Calciata (de la Chaussée), uxor Wilhelmi de Solaro.* »
« *Anno autem 1296, in nativitate B. Marie, obiit Thomas frater praedictae Agnetis, filius Anselmi de Calciata.* » (*Ibid.*)

(7) « *Année 1294 : Maison ki siet en la chacie devant le maison ki fut Anseal, et se fut Renier Coilhon, se maint ens Bertrans li fis Sanson.* (*Pauvres-en-Ile, t. 13, f. 212.*) — Hanet et Isabeas *Anselhon* jadis *d'Utreuse*, doivent... por le maison ki fut Rausotte Dodoir, se joint ale maison ki fut *Ansial* lor père. (*Ibid.*, f. 215.) — *Maison ki fut Weri Orelhe ki siet en la chachie devant le maison ki fut Ansial.* » (*Ibid.*, f. 216.)

(8) LAHAYE, *ICJS*, n^o 440.

(9) *Cornillon*, t. 2, f. 97 v^o.

(10) *Cornillon*, t. 3, f. 79 et 63, r. 2, f. 76.

(11) *PI*, t. 13, f. 215.

Il faut voir, dans ces *Anseal* de la Chaussée des Prés, la cause première de la dénomination *Ansonrue*. Leur propriété, par derrière au moins, devait se développer, d'une ruelle à l'autre, sur une partie de leur parcours.

Avec les variantes ci-dessus spécifiées, l'appellation première se transmet jusqu'au XVI^e siècle. A cette époque, l'expression *Ansonrue*, qui n'était plus comprise de tous, fut défigurée. Pour désigner la voie, on disait *en-Ansonrue*. *Ansonrue*, par prosthèse, se métamorphosa en *Nansonrue*. La syllabe *son*, subissant en cela l'influence de la prononciation du temps, ne tarda pas, à son tour, à se rendre par *sa* ou *za*. A la suite de ces altérations successives, *Ansonrue* s'écrivit très souvent au XVI^e siècle *Nansarue* ou *Nanzarue*. Au XVII^e, cette expression était générale. C'est alors que certains écrivains ont intitulé erronément ces artères *Lance-à-rue* (1).

Enfin, nouveau Protée, le nom de ces voies, par une dernière modification due encore à la prononciation fautive en arriva, dès le commencement du XVIII^e siècle, à la forme *Nassarue* qui reçut au suivant la consécration officielle. Nous retrouvons ces voies sous leurs appellations diverses.

Ansonrue

RUE — Une autre voie portant aussi l'appellation *Ansonrue* ou *Asonrue* existait, il y a six bons siècles, en la Basse-Sauvènière (2). Il en est fait mention dans maintes chartes du chapitre de Saint-Lambert. On rencontra à la fin du XIV^e siècle, au coin de la ruelle, une maison avec *brassine*, qui fut louée en 1416 à Jean de Zantes. Cette propriété joignait en amont celle de Jean de Rorive et se prolongeait par derrière jusqu'à la Meuse. L'*Ansonrue* dont il s'agit était la petite voie située entre la Basse-Sauvènière et le boulevard de la Sauvènière. Elle est comprise maintenant dans la rue Degrés de la Montagne. La communication entre la Basse-Sauvènière et l'ancien bras de la Meuse doit remonter à des temps lointains. Elle a porté alors le nom *Ansonrue*. S'il en est ainsi, les bâtiments indiqués dans les chartes du chapitre de Saint-Lambert (3) auront été remplacés de nos jours par la rangée de maisons de droite de cette petite artère.

La dénomination a dû provenir d'un chanoine de Sainte-Croix, Jean *Asson*, qui demeurait en la localité vers le milieu du XIV^e siècle, ou plutôt de son ascendant (4).

Antoine

RUE SAINT — La rue des Brasseurs porta parfois ce nom au XVIII^e siècle (5). Pendant de longues centaines d'années, elle était dite surtout *Pourceaurue*. Nous la retrouvons sous ces deux désignations.

(1) *Abrégé de l'estat de la très fameuse cité de Liège en 1612.*

(2) 1306 : *Maison el Savenire séant en liw condist Asonrue, clquelle maison maint Libiers del Pisserotte.* (*PI, Cart., f. 122 v^o.*)

(3) *CESL*, t. V, n^{os} 1902, 2183, 3020, 3037.

(4) *ICSC*, t. I, p. 189.

(5) *RCC*, t. 1783-1785, f. 140 v^o.

Apleit

A L' — *Apleit* est un vieux terme wallon qui désignait un marché (aux poissons). Cette expression est encore usitée à Namur, et la langue française emploie aussi un mot semblable : *aplet*, pour désigner une espèce de filet servant à la pêche. Ce mot s'appliquait plus spécialement chez nous au lieu d'arrivée de bateaux marchands, à un port, ou, suivant la vieille expression locale, au « rivage » (1).

Si Huy avait son *Apleit*, au moyen âge (2), Liège en comptait plusieurs : un Outre-Meuse, près de l'ancien pont Saint-Nicolas (3); un second à la Goffe, immédiatement en aval du pont des Arches (4), et un troisième au delà du pont d'Avroy, à l'entrée du boulevard de même nom, côté droit (5). Là était un petit port où les bateaux arrivaient nombreux. Ils n'y pouvaient pas rester plus de trois jours, à moins d'autorisation spéciale (6). Parfois, par ignorance du terme exact, l'endroit était désigné « alle Plaiche » (7).

Vis-à-vis de ce « rivage », se dressait, au commencement du XV^e siècle, la *brassine* dite la maison de l'*Apleit* pour le motif indiqué. Cette maison a été acquise en 1427 pour devenir le siège de l'hôpital Saint-Jacques (8). Son emplacement a été pris au XIX^e siècle par l'hôtel de Mélotte de Lavaux, et présentement par l'immeuble du *Crédit anversois* (boulevard d'Avroy numéro 6).

Le port qui faisait face à ce bien, continuait d'être qualifié *Apleit* au XVI^e siècle (9). C'était là, au XVIII^e siècle encore, le lieu de chargement et de déchargement de la nef marchande de Liège à Huy (10).

Arbalétriers

IMPASSE DES — Jadis, entre la Chaussée des Prés et la rue Puits-en-Sock, était sur le même alignement le pont Saint-Nicolas suivi de la rue de même nom. A côté de la maison numérotée 7 en dernier lieu, en face à peu près du boulevard Saucy, se trouvait l'entrée de l'impasse des Arbalétriers (11). Celle-ci recevait ce nom parce qu'elle conduisait aux « cortils » ou jardins de la compagnie d'Arbalétriers.

Existant encore en 1580 (12), l'impasse ne servit plus

longtemps à cet usage (1). Lorsque, en 1589, Ernest de Bavière acquit de Porquin sa belle résidence du pont Saint-Nicolas, les Arbalétriers, pour agrandir son jardin, lui cédèrent leur champ d'exercice. La ruelle, qui y conduisait, devenue désormais inutile, fut fermée (2).

De nos jours, ce vocable est banni de la nomenclature de nos voies de communication. C'est regrettable. Elles méritent certes un Mémorial de reconnaissance ces vénérables associations qui se sont dévouées avec zèle et énergie, des siècles durant, pour la défense de la cité, voire du pays (3).

Arbospine

RUELLE L' — *Arbospine* ou en langage moderne *Aubépine* était un ancien lieu-dit de Fragnée et le nom d'une ruelle (4) ayant son siège dans les environs de la rue Saint-Maur. Il y avait là une résidence champêtre très connue sous le nom *Arbospine* (5).

Quelle fut la raison d'être de l'appellation? Il y eut à Liège, dans le moyen âge un orfèvre désigné Jean de l'*Arbospine*. Est-ce lui ou l'un de ses prédécesseurs qui aura transféré à Fragnée l'enseigne de sa demeure professionnelle? Toujours est-il que ce Jean de l'*Arbospine* était, avec son frère Lambert, en la seconde moitié du XIV^e siècle, propriétaire du lieu dit de l'*Arbospine* à Fragnée. Cet immeuble, remarquable par ses vignobles, passa en 1397 aux mains de Gilles de Gravioule (6). Mais le nom de l'arbrisseau, de l'aubépine, continua d'être donné, pendant plusieurs siècles à la voie susdite (7). Celle-ci avait une ampleur relative, puisqu'on la rangeait au nombre des *herdeavoies* (8).

Arbre Courtejoie

CHEMIN DE L' — forme limite à la ville, du sommet de la rue Xhovémont à Visé-voie.

Ainsi est dénommé le chemin servant de limite à la ville depuis la *Tombe de Sainte-Walburge* (9) jusqu'à la rue Visé-Voie. Ce chemin se poursuit à travers champs en formant, de ce côté, la séparation des territoires des communes d'Ans et de Rocour.

Est-il encore des Liégeois qui ont connu l'arbre ayant donné le nom au chemin? Très peu d'entre eux, en tout cas, pourraient expliquer l'origine de l'appellation *Courtejoie*. Le docteur Bovy, dans ses *Promenades historiques*, la fait remonter au 17 octobre 1746, jour auquel se livra la mémorable bataille de Rocour. Un instant, écrit-il, « les Français furent repoussés jusqu'aux haies

(1) 1404 : Rivage qu'ondist l'*Apleit* de Pont d'Avroit. (CF, r. 1170, f. 129 v°.)

(2) DUBOIS, *Les rues de Huy*, p. 24.

(3) 1410 : Maison gisant à l'*Aple*, deleis le noeve porte deleis le pont de Saint-Nicolas. (EL, r. 1, f. 112 v°.)

(4) 1471 : Tenure alle *Appheit* condist en Goffe, joint. d'am. à Collar Rackier, d'aval... et par derryer alle tenur del Espee rue de Point. (Par. Saint-André, C. des Tenants, r. 1471-1496, f. 1.)

(5) 1419 : Rivage condit l'*Apleit* du pont d'Avroy. (CF, r. 11, f. 126.)

(6) 1422 : Maison alle *Apleit* al deseur de pont d'Avroit. (EL, r. 13, f. 17.)

(7) CF, r. 11/70, f. 129 v°.

(8) 1420 : Maison alle *Plaiche*, à Avroit. (EL, r. 6, f. 209 v°.) — 1452 : Grande maison à pont d'Avroit devant l'*Apleit*. (EL, r. 18, f. 75 v°.)

(9) *Charte de Saint-Laurent*, de 1427. — Cart., r. 3, f. 316.)

(10) 1521 : Maison sur la rivière d'Avroit par devant l'*Appheit* de la nef marchande tendante de Liège vers Huy. (CESL, t. V, n° 3554.) — 1548 : *Cour d'Avroy*, r. 1547-1621.)

(11) 1712 : Descente du rivage pour s'en aller à la barque de Huy, à Avroit. (CF, r. 87, f. 3.)

(12) XV^e siècle : *Cortil des Arbalétriers*, sor le pont de Saint-Nicolas, qui jadis fut la maison Albrychon, tanneur. (Par. Saint-Jean-Bapt., r. aux Annivers., f. 30.)

(13) 1580 : Maison sur le Pontsea, par. Saint-Nicolas, joint. derr. à la rue tendante au jardin des *Anciens Arbalétriers*. (RP, r. 3, f. 125.)

(1) 1596 : Ruelle *ci-devant* appelée des Arbalétriers. (EL, r. 1173, f. 36 v°.)

(2) 1647 : Ruelle des Arbalétriers, sur le pont Saint-Nicolas, fermée. (EL, Greffe Bertr., r. 1443, f. 338.)

(3) V. *Huitième Partie*, ch. III.

(4) CESL, t. V, n° 2890.

(5) 1491 : Court de l'*Arbre espinne*, sise a Fragnée, joint. d'am. à la maison qui fut del Foistriye et d'aval et vers les thiers, alle ruelle qui tent az hiermitz. (Ibid., n° 3248.)

(6) *Charte de la coll. Saint-Martin*, n° 316.

(7) 1547 : Maison à Fragnée, joint. vers le Vaul Benoicte alle ruelle *Darbespinne*, vers Sainte-Veronc, à ruelle dit Badar. (*Cour de Fragnée, œuvres*, r. 1541-1554, f. 63. — V. aussi f. 72 et 72 v°.)

(8) 1401 : Voye commenchant al Arbe Espine condit le *herdeavoie*, alant a bois, de une verge de large. (*Cour de Fragnée, Records*, r. 1420.)

(9) Des détails sur ce monument ont leur place à la rubrique *rue Xhovémont*.

d'Alleur, et déjà leurs adversaires faisaient entendre des cris de victoire, lorsque leurs redoutes de Liers et de Voroux furent emportées à la baïonnette. Ils se virent subitement arrêtés à l'arbre *Courtejoie* ».

La thèse de Bovy ne concorde nullement avec la vérité. Dans le petit traité de géométrie pratique de Hairoy, publié à Liège en 1745, — un an avant la bataille de Rocour — se trouve un modèle de plan topographique dont les points de repère sont différents villages tels que Rocour, Loncin et Juprelle, plus l'Arbre *Courtejoie* qui y est nommé deux fois. De fait, le terme *Courtejoie*, appliqué à cet arbre était connu longtemps avant la bataille de Rocour. Il se rencontre dans une poésie wallonne intitulée *li Paskeye so l'caractère des Mâlès feumes*, et qu'on peut faire remonter à l'an 1700 (1). L'arbre y est considéré comme instrument de supplice, ce qui contribua à sa renommée

I s' met' lu mêm' les fiers âs mains :
C'est l'âb' Coûdjôye, adîè bon tîmps!

La dénomination *Courtejoie* a certainement une corrélation directe avec la vieille et notable famille liégeoise de ce nom. Les *Courtejoie*, dont on possède la généalogie à partir du XIV^e siècle, ont eu, en effet, de nombreuses attaches avec cette partie de la Hesbaye (2). Plusieurs des membres de la famille étaient installés à Liège au XVI^e siècle et la Cité en avait reconnu la noblesse (3).

Ils devaient posséder des terres à cette époque près de l'arbre susvisé. Au XV^e siècle des *Courtejoie* habitaient Alleur (4); l'un d'eux, Jean de *Courtejoie*, a reçu la sépulture en l'église de cette commune en 1480. Peu après, au XVI^e siècle, l'arbre *Courtejoie* était désigné d'une façon générale sous cette appellation (5).

Planté en haut de la partie ravinée du chemin dit de *Courtejoie* ou d'Alleur à Xhovémont, il marquait la limite de la juridiction de Rocour et d'Ans. Il se trouvait à gauche sur le territoire de Rocour, à l'angle des parcelles cadastrées n^{os} 268 et 242, à moitié chemin, en quittant la route d'Ans et en s'arrêtant au sentier des Postes (6).

L'attention était forcément attirée sur cette espèce de géant de la végétation. Ses branches étaient longues et touffues. Le diamètre de son tronc était si considérable qu'un homme se cachait aisément dans le creux produit par la vétusté. C'est dans cette cavité que de mauvais drôles s'avisèrent, vers l'année 1880, d'allumer du feu. Les flammes gagnèrent tout l'arbre et l'incendièrent. On ne doit pas confondre l'arbre *Courtejoie* avec un

autre planté au même endroit, après ce sinistre et qui a disparu à son tour, de méchants garnements l'ayant mis en pièces.

Quant au sentier, longtemps abandonné à lui-même, il a été le 4 mai 1908, au conseil communal, l'objet d'un plan d'élargissement à douze mètres dans la partie comprise entre les rues Xhovémont et des Quatorze Verges. Cette délibération a été approuvée par arrêté royal du 11 septembre suivant.

Arbre d'Or

RUE DE L' — C'était une voie toute secondaire comprise dans l'ancienne paroisse de la Madeleine. Elle ne comptait en 1736, d'après la capitation paroissiale, que vingt-quatre habitants, tous peu aisés.

Le nom *Arbre d'Or* était celui d'une enseigne appendue à la maison formant l'angle de la dite rue et de l'ancienne rue Sur-Meuse. La petite artère a disparu depuis longtemps.

Arbre Sainte-Barbe

A L' — Arbre mémorable, vieux géant de la végétation qui a donné naissance à un lieu-dit situé au-dessus du faubourg Sainte-Walburge. Cet arbre, — rapporte un des bons chercheurs liégeois, — sans marquer exactement la limite de Rocour et de Vottem au Nord, n'était guère éloigné de ce dernier village. Il l'était un peu plus de la limite de Liège, rue Visévoie, à l'Est. Il se trouvait ainsi dans l'angle Nord-Est de Rocour, traversé par la Vieille-voie de Tongres venant de Sainte-Walburge (1).

Chose certaine, il formait limite aux concessions minières des charbonnages de Bouck-Gaillard-Cheval, Bon-Espoir et Bons-Amis, comme des bornes en pierre le rappelaient encore en 1894. Toutefois, le lieu-dit était spécifié Sainte-Barbe au XVII^e siècle (2).

C'est à l'ombre du feuillage de l'Arbre Sainte-Barbe, raconte-t-on, que se posta, pour commander les mouvements de son armée, le maréchal de Saxe, dans la journée du 11 octobre 1746, si fatale aux impériaux dirigés par le duc de Lorraine. Un boulet, selon une tradition locale, enleva tout à côté de lui une grosse branche. Le maréchal resta impassible (3).

Au même temps, l'emplacement susdit était aussi choisi comme lieu de supplice. Au mois d'août 1716, un vol sacrilège avait été perpétré en l'église collégiale de Visé. Non seulement on avait dérobé des objets du culte, mais les malfaiteurs avaient profané des hosties consacrées et les saintes huiles. Les coupables, au nombre de cinq, furent arrêtés. On les reconnut auteurs d'autres vols et de meurtres. Condamnés à la peine capitale, les cinq bandits furent conduits le 5 octobre 1717 à l'Arbre Sainte-Barbe, siège de l'exécution. Ils arrivèrent portant au cou une plaque où l'on voyait écrit, en gros caractères, les mots « Sacrilèges et meurtriers ». Après avoir lié deux des patients à des poteaux, le justicier les

(1) Bailleux qui l'a reproduite dans le *BSLW*, 3^e année, p. 3, fixe la date de cette pièce à l'an 1750; mais Bethune qui en a donné une seconde édition en 1904, la reporte, avec raison, vers l'an 1700. En tout cas, l'écriture du manuscrit que nous avons eu en mains, si elle ne date pas de cette dernière année, lui est plutôt antérieure.

(2) V. notamment les *Documents généalogiques de Le Fort*.

(3) 1565: Jeune gentilhomme Andrian de *Courtjoie*, notre combourjoie de cette cité s'était marié, depuis un an et demi avec « une gentille femme au pays de Hessen, fille légitime de damoiseau Joest de Coeneburg dit de Hainstain ». — « Le dit de *Courtjoie* est procédant et descendu d'etat et lieu de noblesse tant du costé de son père comme celui de sa mère: de par son père des seigneurs de *Courtjoie* et *Souhey* et de par sa mère de ceux de *Dalhem* et des *Pollens*. (*Attestations de bourgeoisie de la Cité*, r. 1564-1571, f. 26.)

(4) 1472, 10 octobre: *Bastianus Courtjoie*. (*Charte de la coll. Saint-Pierre*.)

(5) 1555, 13 juillet: *Alle Arbre Court Joie*. (*Cour de Rocour, œuvres*, r. 1539-1608.)

(6) P. O'KELLY, *Gazette de Liège*, 9 et 10 oct. 1921.

(1) O'KELLY, *Gazette de Liège*, 9 et 10 octobre 1921.

(2) 1647: Terres gissants assez près de la *Sainte-Barbe*, joint. d'aval au real chemin tendant de Liège à Tongres. (*Cour de Rocour, œuvres*, r. 1639-1670.)

(3) VAN BEMMEL, *La Belgique illustrée*, t. I, p. 337.

THÉODORE GOBERT

Conservateur Honoraire des Archives de la Province de Liège

Ancien Président de l'Institut Archéologique Liégeois

Liège à travers les âges

LES RUES DE LIÈGE

Tome deuxième



LIÈGE

GEORGES THONE, ÉDITEUR

—
1925